

# Occupation: Ergothérapeute

LA REVUE DE L'ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC ✦ VOL. 03 N° 03 ÉTÉ 2022

**Enjeux et réalités autochtones  
dans l'exercice de l'ergothérapie**

**Comité *ad hoc* du  
Conseil d'administration  
en recrutement**

**Avis de  
convocation  
à l'AGA**

**Programme  
d'inspection  
professionnelle  
2022-2023**

**Vote  
électronique**



Ordre  
des ergothérapeutes  
du Québec



# Profitez de la force de votre groupe



En tant que **membre de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec**, vous pouvez économiser sur vos **assurances auto, habitation et entreprise** grâce au partenariat entre votre caisse et **La Personnelle**.



**Tarifs de groupe exclusifs**



**Rabais si vous combinez vos assurances auto et habitation**



**Agents en assurance de dommages qui vous aident à trouver d'autres moyens d'économiser**

**Découvrez les avantages de faire partie de votre groupe.**  
[lapersonnelle.com/oeq](http://lapersonnelle.com/oeq)  
**1 888 476-8737**



Ordre des ergothérapeutes du Québec



**laPersonnelle**  
Assureur de groupe auto, habitation et entreprise  
**Tarifs de groupe. Service unique.**

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. La marque **La Personnelle**<sup>MD</sup> ainsi que les marques de commerce associées sont des marques de commerce de La Personnelle, compagnie d'assurances, employées sous licence. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer.

# Sommaire

Vol. 03 > N° 03  
Été 2022

## 05

Mot du président

## 07

En direct de l'Ordre

- 07 Avis de convocation à l'AGA
- 09 Babillard des dossiers
- 11 Utilisation appropriée du personnel non-ergothérapeute (PNE) : un rappel
- 12 Consultation sur les thérapeutes du sport
- 13 Nicole Charpentier, nouvelle secrétaire générale, et changement de structure
- 14 Programme d'inspection professionnelle pour l'année 2022-2023
- 16 Important chantier d'amélioration à l'inspection professionnelle
- 18 L'ergothérapie comme service éducatif complémentaire dans le réseau de l'éducation
- 19 Nouveau document de compétences des ergothérapeutes au Canada – L'Ordre se positionnera à l'automne 2022
- 20 Travaux de l'Ordre pour l'année 2022-2023
- 21 Remise des prix OEQ
- 22 Création d'un comité du CA « Enjeux autochtones »
- 23 La mise à jour des renseignements professionnels de votre dossier tout au long de l'année
- 23 Colloque 2022 de l'OEQ : une conférence d'ouverture à ne pas manquer !

24 Imposition de frais de retard pour non-respect du Règlement sur l'exercice de la profession [...]

25 Adoption de la Loi visant à renforcer la lutte contre la maltraitance envers les aînés [...]

27 Implantation du vote électronique : élections de l'automne 2022

28 Articles 603 et 605 du Code de la sécurité routière : règles d'application pour l'ergothérapeute

## 30

Prix, bourses et subventions

30 Les lauréats et lauréates 2021

## 33

Ergothérapeutes en action

33 L'ataxie récessive spastique de Charlevoix-Saguenay : y a-t-il également présence d'atteintes cognitives ?

36 Favoriser la collaboration entre les services gériatriques ambulatoires spécialisés [...]

37 Aire ouverte : un nouveau lieu de pratique pour faire rayonner l'ergothérapie

38 Comment favoriser une participation saine au télétravail ? Apprentissages tirés de la pandémie

41 Des nouveautés de la Chaire de recherche UQTR (junior) sur la santé des travailleurs vieillissants

41 Des ergothérapeutes remportent un prix Stars du Réseau de la santé

41 Dominique Giroux, nommée Ergothérapeute de l'année par l'ACE-Québec

## 42

Plein feux sur la relève

42 Quatre stagiaires haïtiens et haïtiennes à l'Université de Sherbrooke

43 Voyager en sécurité en demeurant assis dans un fauteuil roulant [...]

## 45

Avis

45 Condamnation pour exercice illégal de la profession

46 Avis de radiation temporaire

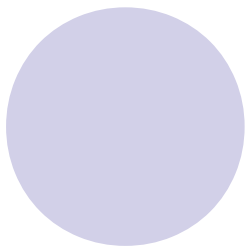


47 Bienvenue aux nouveaux membres

48 Formation continue 2022-2023

50 Formation continue autres organismes

VOUS AVEZ UNE QUESTION  
RELATIVE À L'APPLICATION  
DU **CODE DE DÉONTOLOGIE** FACE  
À UNE SITUATION DONNÉE



[INFODEONTO@OEQ.ORG](mailto:INFODEONTO@OEQ.ORG) • 514 844-5778, POSTE 248

## Occupation: **Ergothérapeute**

### **Ordre des ergothérapeutes du Québec**

2021, avenue Union, bureau 920

Montréal (Québec) H3A 2S9

Tél. : 514 844-5778 ou 1 800 265-5778

Télééc. : 514 844-0478

### **Rédactrice en chef**

Catherine Roberge

### **Rédacteurs**

Philippe Boudreau, Nicole Charpentier,  
Florence Colas, Caroline Fortier, Marie-France  
Jobin, Alexandre Nadeau, Catherine Roberge

### **Révision linguistique**

Gilles Vilasco

### **Conception graphique et mise en page**

gbdesign-studio.com

### **Publicités**

CPS Média / Eve Champagne

Tél. : 450 227-8414, poste 313

[echampagne@cpsmedia.ca](mailto:echampagne@cpsmedia.ca)

[cpsmedia.ca](http://cpsmedia.ca)

### **Renseignements et commentaires**

[ergo@oeq.org](mailto:ergo@oeq.org)

Tirage : 1 590 exemplaires

ISSN 2562-9921 [Imprimé]

ISSN 2562-993X [En ligne]

N° de convention 40027757 de la Poste-publications

*Occupation : ergothérapeute* est publié 4 fois par année. Il rejoint les quelques 6 100 ergothérapeutes membres de l'Ordre.

Les articles non signés émanent de la rédaction.

Les articles qui n'émanent pas de la rédaction sont signés par leur auteur. Les opinions et points de vue qu'ils contiennent n'engagent que ce dernier.

La publication d'annonces publicitaires dans le présent bulletin ou la mention de produits ou de services dans les textes ne signifie pas que l'Ordre les approuve ni qu'il s'en porte garant.

La transmission d'encarts publicitaires dans le même envoi que le présent bulletin ne signifie pas que l'Ordre approuve les produits ou services ainsi offerts ni qu'il s'en porte garant.

La reproduction des textes apparaissant dans le présent bulletin est autorisée avec mention de la source.



Ordre  
des ergothérapeutes  
du Québec

**OEQ**

Imprimé sur Rolland Opaque. Ce papier contient 30% de fibres postconsommation, est fabriqué avec un procédé sans chlore élémentaire et à partir d'énergie biogaz.



30%

ECF

BIOGAZ  
ENERGY



PERMANENT

# Mot du président



Alexandre Nadeau, erg., M. Erg.

ai le plaisir de partager avec vous une nouvelle initiative de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (OEQ) en ce qui concerne le suivi des travaux à la suite des réunions du Conseil d'administration (CA). Comme vous avez pu le constater en avril dernier, l'Ordre a produit une vidéo à la suite de la réunion du 22 avril 2022 afin de vous informer de manière rapide et divertissante des grands points à retenir touchant les décisions adoptées par les membres du CA.

Dans la présente édition de la revue *Occupation : ergothérapeute*, vous retrouvez les détails des sujets abordés dans la capsule vidéo Info-OEQ. Si vous n'avez pas eu l'occasion de visionner la première vidéo de l'Ordre, nous vous communiquons le lien afin de vous permettre de la regarder : <https://youtu.be/TaB8q2CQX1A>. Toutefois, je dois vous avertir... Je ne suis pas M. Pierre Bruneau de TVA et je ne possède pas son talent devant la caméra ! Sans plaisanterie,

la réception par les membres de cette modernisation communicationnelle a été extraordinaire. Ce retour positif nous donne l'élan souhaité à l'Ordre pour continuer ce vent de changement en créant ensemble du nouveau.

La prochaine capsule vidéo sera produite dans les jours suivant la prochaine réunion du Conseil d'administration planifiée pour le 17 juin 2022. Ainsi, six vidéos vous seront présentées sur une base annuelle. Ce nouveau moyen, moderne et accessible en quelques minutes de visionnement, sera dorénavant utilisé par l'Ordre pour rester branché sur les éléments importants de protection du public, dont celui touchant la pratique des membres.

En espérant que cette nouvelle modalité contemporaine répondra davantage aux besoins pour faciliter les échanges d'information, dans une perspective d'exposition des travaux menés à l'Ordre et de leurs impacts sur la profession. Le changement est bien ancré.

Nous aurons prochainement de beaux défis à relever ensemble au sein de la profession d'ergothérapeute et du système de santé, qui a atteint ses limites. Aux portes des prochaines élections provinciales, le gouvernement qui sera élu aura sans aucun doute le mandat de pérenniser l'accessibilité des services de santé en première ligne. Pour un réseau de la santé humain et performant, l'ergothérapeute devra affirmer sa présence et contribuer à la solution pour répondre aux besoins de la population québécoise adéquatement. Il sera primordial de faire connaître davantage la profession d'ergothérapeute à travers l'implication de l'Ordre dans les enjeux sociétaux touchant la profession.

# Mot du président

Ce nouveau moyen, moderne et accessible en quelques minutes de visionnement, sera dorénavant utilisé par l'Ordre pour rester branché sur les éléments importants de protection du public, dont celui touchant la pratique des membres.

Occupation : Ergothérapeute — Été 2022

Je vous souhaite d'excellentes vacances estivales auprès des vôtres. Prenez le temps de vous ressourcer et de vous amuser dans vos activités signifiantes !

**Bonne lecture !**

Pour me joindre : [presidence@oeq.org](mailto:presidence@oeq.org)

J'ai eu l'honneur d'être en présence de M<sup>me</sup> Claire Gagné, ergothérapeute retraitée de la région de la Côte-Nord et administratrice à l'OEQ pendant 9 mandats pour un grand total de 27 ans ! Elle a obtenu le mérite du CIQ 2021-2022 qui souligne la contribution et l'implication d'un ou d'une professionnelle sous la recommandation de leur ordre professionnel. Félicitations et un grand merci pour votre contribution !



06

Depuis plus de 20 ans, l'Institut de formation continue du Québec a pour mandat d'offrir et planifier des formations continues variées, adaptées à divers professionnels.

*La convivialité  
notre signature!*

Une offre de formation continue à votre mesure, reflétant les données probantes et ancrée dans la pratique réelle

La relation d'aide au coeur de nos formations

Partage d'outils, de méthodes et de modèles éprouvés

Formations en milieu de travail "clé en main"

Pour répondre aux besoins spécifiques d'un groupe de professionnels

**IFCO**  
INSTITUT  
DE FORMATION  
CONTINUE DU QUÉBEC



Horaire  
automne-hiver  
2022 en ligne  
[ifcq.net](http://ifcq.net)



## Avis de convocation à l'AGA

EN 2022, LA FORMULE VIRTUELLE UTILISÉE AU COURS DES DEUX ANNÉES ANTÉRIEURES SE POURSUIT. EN EFFET, LES MEMBRES DE L'ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC SONT CONVOQUÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA) 2022, LAQUELLE SERA TENUE LE :

**24 OCTOBRE 2022, À 19 H, EN MODE VIRTUEL.**

**C**ette année encore, les membres de l'Ordre pourront participer à cet événement dans le confort et la sécurité de leur domicile. Vous recevrez par courriel, dans les semaines précédant l'AGA, tous les renseignements concernant l'inscription en ligne pour cet événement.



Comme défini dans la [Politique encadrant le déroulement des assemblées générales de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec](#), le comité exécutif a adopté le projet d'ordre du jour suivant :

Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle
2. Constatation de la régularité de la convocation et vérification du quorum
3. Présentation de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle
4. Présentation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 15 novembre 2021
5. Rapport des élections 2021-2022
6. Rapport de la présidence sur les activités de l'exercice
7. Rapports de la direction générale, des comités et des activités de l'Ordre
8. Dépôt des états financiers audités de l'exercice 2021-2022
9. Nomination des auditeurs pour l'exercice financier 2022-2023
10. Approbation de la rémunération des administratrices et administrateurs
  - a. Rémunération des administratrices et administrateurs élus
  - b. Rémunération de la présidence
11. Cotisation des membres de l'Ordre pour l'exercice financier à venir
  - a. Rapport sur la consultation prévue à l'article 103.1 du *Code des professions*
  - b. Nouvelle consultation des membres présents à l'AGA
12. Levée de l'assemblée générale annuelle

Vous recevrez par courriel, dans les semaines précédant l'AGA, tous les renseignements concernant l'inscription en ligne pour cet événement.



Si vous désirez ajouter un point au projet d'ordre du jour, veuillez en informer par écrit la secrétaire générale de l'Ordre, Nicole Charpentier, à [charpentiern@oeq.org](mailto:charpentiern@oeq.org) au moins vingt et un (21) jours avant la tenue de l'assemblée, c'est-à-dire d'ici le 3 octobre 2022 à 19 h. Le comité exécutif de l'Ordre décidera ensuite si le point sera ajouté à l'ordre du jour et la secrétaire générale communiquera aux membres l'ordre du jour final de l'AGA au moins dix (10) jours avant sa tenue.

Pour obtenir une copie du projet de procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 15 novembre 2021, veuillez contacter M<sup>me</sup> Nelly Grignon à [grignonn@oeq.org](mailto:grignonn@oeq.org)

### **Pouvoirs des membres lors de l'AGA**

Lors de l'AGA, les membres doivent :

- Approuver la rémunération des administratrices et administrateurs élus ;
- Nommer les vérificatrices

ou vérificateurs responsables de vérifier les livres et comptes de l'Ordre.

RAPPEL : vous constaterez que les membres ne doivent plus approuver le montant de la cotisation annuelle. Toutefois, le Conseil d'administration de l'Ordre doit fixer ce dernier en tenant compte des commentaires recueillis dans le cadre de deux consultations des membres :

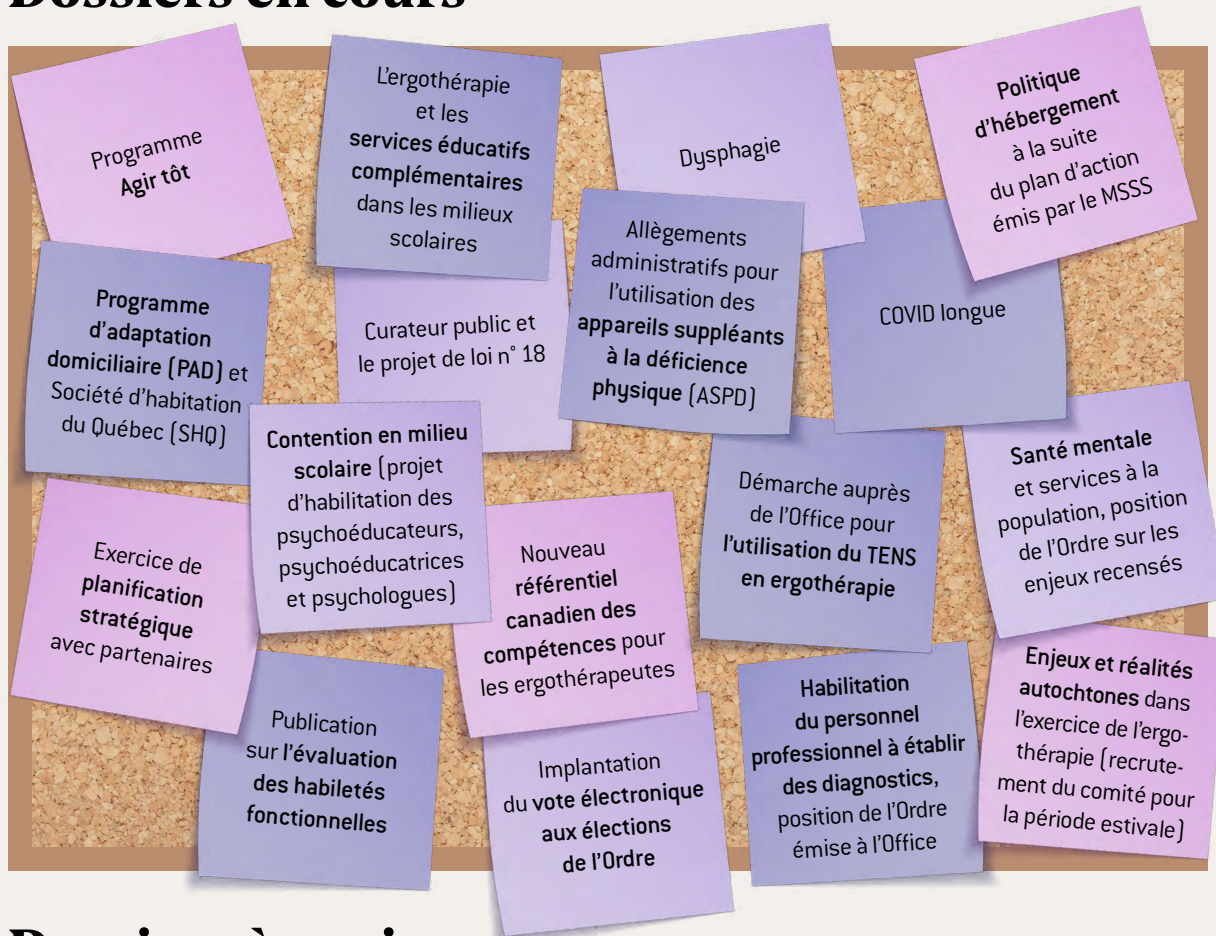
- La première qui se déroulera au moins trente (30) jours avant l'AGA ;
- La seconde qui aura lieu pendant l'AGA après avoir fourni un résumé de la première consultation.

Nous espérons vous rencontrer virtuellement en grand nombre lors de l'AGA, alors réservez cette date dans votre horaire.

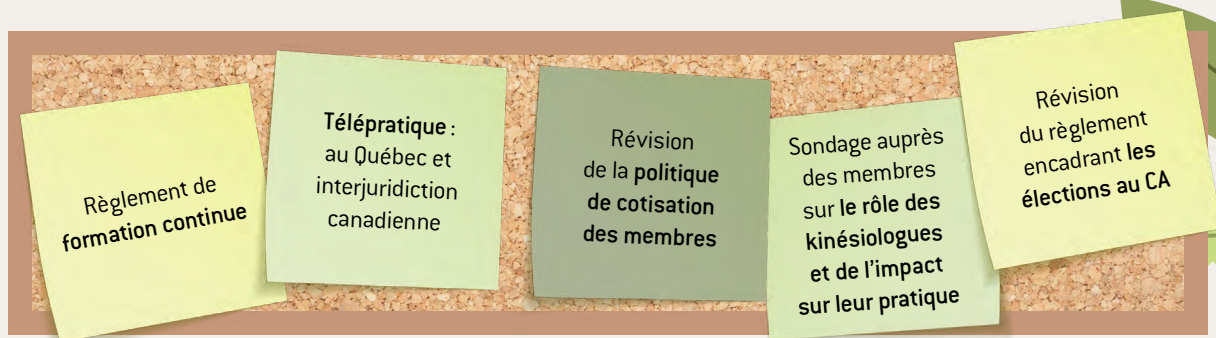


# Babillard des dossiers

## Dossiers en cours



## Dossiers à venir



## Dossiers traités

### Options de contrôles des lits électriques et système de contrôle de l'environnement (SCE)

En mars dernier, l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (OEQ) a informé l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) d'enjeux pour la population en lien avec M<sup>me</sup> Sophie Garon, ergothérapeute travaillant à la clinique d'accès aux aides technologiques. L'OPHQ assurera le suivi auprès des instances en vue de résoudre la situation actuelle déficiente dans plusieurs cliniques sur le territoire québécois. L'Ordre est un collaborateur dans cette démarche en lien avec les enjeux entourant les fournisseurs de services pour accompagner le travail des ergothérapeutes.

### Dysphagie (CHUM)

La Cour supérieure a publié le jugement dans le dossier opposant l'Ordre des diététistes et nutritionnistes du Québec au CHUM. L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec et l'OEQ y sont mis en cause. La prise de position des ordres à la suite du jugement sur les activités des membres dans le domaine de la dysphagie reste à déterminer. L'analyse de l'impact clinique et une réflexion sur l'interdisciplinarité des ordres sont à venir.



# Utilisation appropriée du personnel non-ergothérapeute (PNE) : un rappel

L'ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC (OEQ) A ÉTÉ INTERPELLÉ À PLUSIEURS REPRIS DANS LES DERNIERS MOIS, CAR CERTAINS MILIEUX DE RÉADAPTATION FONT APPEL À DU PERSONNEL NON MEMBRE D'UN ORDRE PROFESSIONNEL POUR SOUTENIR LEUR PRESTATION DE SERVICES SANS RESPECTER LES NORMES RELATIVES À CETTE PRATIQUE. NOUS SOMMES FAVORABLES À L'UTILISATION DU PERSONNEL NON-ERGOTHÉRAPEUTE (PNE), CEPENDANT IL DOIT ÊTRE BIEN ENCADRÉ. EN CETTE PÉRIODE DE VACANCES, L'ORDRE SOUHAITE FAIRE UN RAPPEL SUR LES DIFFÉRENTES MODALITÉS SELON LESQUELLES LE PNE PEUT ÊTRE UTILISÉ.

## L'ergothérapeute, maître d'œuvre des services fournis

Tout d'abord, notons que l'ergothérapeute peut, sous certaines conditions, assigner à du PNE des activités cliniques reliées au processus d'intervention ergothérapeutique. Toutefois, l'ergothérapeute demeure le maître d'œuvre des services fournis à sa clientèle. Il ou elle doit en tout temps pouvoir superviser le travail du PNE et intervenir directement auprès du client ou de la cliente en temps opportun. Pour rappel, les lignes directrices [Participation du personnel non-ergothérapeute à la prestation des services d'ergothérapie](#) ainsi que [son addenda](#) sont disponibles pour consultation sur le site Web de l'OEQ.

## Principes de base

Bien que l'avènement des technologies de l'information et des communications permette de faciliter les possibilités d'encadrement à distance du PNE, il faut considérer les principes de base suivants. L'ergothérapeute qui assigne des activités cliniques à du PNE doit être dans l'exercice de ses fonctions. Il ne peut pas être en vacances, en jour férié, en congé de maternité ou en arrêt de travail. De plus, l'ergothérapeute qui assigne des activités cliniques à du PNE doit être dans un contexte qui lui permet d'en assurer l'encadrement en tout temps.

## Poursuite pour pratique illégale

Il arrive parfois que les rôles assignés au PNE dépassent de beaucoup ses compétences. Par exemple, l'évaluation initiale par un ou une ergothérapeute puis l'attribution de la supervision du plan de traitement à du PNE sans suivi régulier, ou sans un accès aisé à l'ergothérapeute, n'est pas une pratique acceptable.

De plus rappelons que toute personne prétendant avoir le droit d'exercer ou d'agir en faisant croire qu'elle est autorisée à exercer des activités réservées aux membres d'un ordre professionnel est passible de poursuite pour pratique illégale de la profession. Également, un ou une ergothérapeute pourrait être passible d'une poursuite en exercice illégal s'il ou elle amène, par une autorisation, un conseil, un ordre ou un encouragement, un PNE à exercer une activité professionnelle réservée aux membres de l'OEQ ou d'autres ordres professionnels.

Toutes les activités professionnelles de l'ergothérapeute doivent être exercées dans le respect des lois et des



règlements pertinents à sa pratique professionnelle. Entre autres, fait important à noter, la [Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail](#) (CNESST) ne permet pas l'utilisation du PNE dans les services offerts à sa clientèle conformément au Règlement de l'assistance médicale.

L'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ) partage des

préoccupations similaires à l'égard de la situation actuelle. Nos ordres ont rencontré récemment les associations en physiothérapie et en ergothérapie afin de nous assurer de leur collaboration pour modifier rapidement la tendance. Cette démarche est dans l'intérêt fondamental de protéger le public desservi dans le respect des normes de la pratique de l'ergothérapie.

## Questions ?

Si vous avez des questions concernant le rôle du PNE dans votre milieu, n'hésitez pas à nous écrire à [ergo@oeq.org](mailto:ergo@oeq.org)



## Consultation sur les thérapeutes du sport

LE 21 OCTOBRE 2021, L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC A TRANSMIS À L'ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC (OEQ) UNE DEMANDE DE CONSULTATION PORTANT SUR L'ENCADREMENT PROFESSIONNEL DE LA THÉRAPIE DU SPORT. À LA SUITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORDRE LE 22 AVRIL 2022, LES MEMBRES DU CA ONT ADOPTÉ UNANIMEMENT L'AVIS DE L'ORDRE À TRANSMETTRE EN RÉPONSE À CETTE DEMANDE.

**D'**entrée de jeu, l'Ordre a souhaité exprimer son appui à la démarche d'intégration des thérapeutes du sport au système professionnel. En effet, une telle intégration permettra l'application de l'ensemble des garanties de protection du public du système professionnel. En ce qui concerne les modalités d'encadrement possible, l'Ordre est d'avis que l'intégration à un ordre existant constitue la voie à privilégier. Par exemple, il existe une grande connexité entre le champ d'exercice et les activités dévolues aux thérapeutes du sport et aux membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ). Cette voie favoriserait une intégration harmonieuse et cohérente. L'Ordre croit que l'OPPQ détient les compétences et l'expérience en la matière. Ce dernier l'a d'ailleurs démontré en intégrant les technologues en physiothérapie dans ses rangs. Cette démarche s'oppose à celle de la création d'un ordre professionnel distinct. Des risques sont particulièrement importants en regard de la définition des caractéristiques de la population et de l'évaluation. Toutefois,

cette question relève de l'ordre visé par l'intégration d'un nouveau groupe au sien. L'OEQ est d'avis que l'ordre d'accueil doit avoir la marge de manœuvre pour se positionner sur la question de façon indépendante.

En effet, il y a un risque de confusion autour des termes « musculosquelettique » et « neuromusculosquelettique » en fonction du libellé de l'activité réservée proposée pour les thérapeutes du sport : « *évaluer la fonction musculosquelettique d'une personne lorsqu'elle présente une déficience ou une incapacité d'origine musculosquelettique et lorsque l'affection associée dont elle est atteinte, le cas échéant, est en phase*



# [...] l'Ordre a souhaité exprimer son appui à la démarche d'intégration des thérapeutes du sport au système professionnel.

*chronique et dans un état contrôlé* ». L'Ordre rappelle qu'il sera important de s'assurer que le libellé de l'activité reflète bien la nature exacte de l'évaluation. D'autant plus qu'une telle ambiguïté sur les termes serait une source potentielle de conflits interprofessionnels.

En conclusion, il devient impératif d'utiliser des définitions et des libellés d'activités réservés conformes

et cohérentes avec le système professionnel. Nous croyons qu'il sera difficile pour un nouveau regroupement de venir encadrer adéquatement toutes les activités qui touchent d'assez près les activités d'autres ordres. Les risques d'échec d'une telle option sont à considérer. Nous estimons qu'une intégration au sein de l'OPPQ permettrait de prendre en considération les enjeux que nous

soulevons. En revanche, il appartient à l'OPPQ de prendre la décision à ce sujet si cette avenue est retenue.



## NICOLE CHARPENTIER, NOUVELLE SECRÉTAIRE GÉNÉRALE, ET CHANGEMENT DE STRUCTURE



Tel qu'il a été communiqué par [Infolettre](#) le 28 avril dernier, M<sup>me</sup> Nicole Charpentier occupe les fonctions de secrétaire générale de l'Ordre depuis le 25 avril dernier. Il s'agit d'un ajustement à la structure de l'Ordre afin de maximiser la contribution de chaque membre de l'équipe de direction en vue de répondre aux besoins. Le présent article vise à présenter ce changement survenu à la direction de l'Ordre.

### DES BESOINS EN ÉVOLUTION POUR L'ORDRE

Il faut se rappeler qu'en juin 2018, l'Ordre avait un président-directeur général ainsi qu'un secrétaire général. Toutefois, afin de se conformer aux nouvelles obligations du *Code des professions*, les fonctions de présidence et de direction générale avaient dû être séparées. Pour répondre aux besoins de l'Ordre et aux enjeux du moment, les fonctions de secrétariat général et de direction générale avaient été jumelées. Toutefois, dès l'automne 2021, l'analyse de la structure

de l'Ordre, des dossiers professionnels à venir et du nombre croissant de consultations auxquelles l'Ordre doit répondre, il est devenu évident que la séparation des fonctions de direction générale et de secrétariat général devait se faire.

### UN NOUVEL ÉLAN POUR LES PROCHAINES ANNÉES

Après l'analyse de cette proposition par le comité des ressources humaines, le Conseil d'administration a entériné la séparation des deux postes. Ce changement important vise à maximiser la contribution de chacun des postes dans les activités de l'Ordre. C'est dans ce contexte favorable que M<sup>me</sup> Nicole Charpentier est entrée en fonction à titre de secrétaire générale à raison de trois jours par semaine. L'Ordre a confiance que cet ajout à l'équipe de direction donnera les ressources nécessaires à l'Ordre pour mener avec rigueur et célérité l'ensemble des dossiers actuels et à venir. <

# Programme d'inspection professionnelle pour l'année 2022-2023

MISE EN CONTEXTE

**C**omme chaque année, le comité d'inspection professionnelle (CIP) détermine les critères à retenir pour la sélection des membres à inspecter afin d'établir le programme d'inspection pour l'année. Par la suite, le CIP transmet sa proposition au comité exécutif pour qu'elle soit approuvée.

Le 18 mars dernier, le CIP a fixé les cibles pour l'inspection sur la compétence et pour l'inspection des aspects clinico-administratifs liés à l'exercice de la profession d'ergothérapeute dans le secteur privé, soit respectivement 400 ergothérapeutes et 60 visites de lieux d'exercice du secteur privé. Or, la volonté de l'Ordre de réviser les processus d'inspection afin de les optimiser amène le CIP à revoir ses cibles. Les changements apportés sont soulignés en gras.

## 1. L'inspection sur la compétence

### L'inspection de la pratique de la psychothérapie

Les travaux suivants n'ont pas encore été réalisés : 1) visiter le référentiel d'activités professionnelles lié à l'exercice de la profession de psychologue au Québec ; et 2) faire une proposition au Conseil d'administration de l'Ordre quant aux normes de compétences attendues pour les ergothérapeutes-psychothérapeutes. Par conséquent, le CIP recommande qu'il n'y ait pas d'inspection des ergothérapeutes-psychothérapeutes au programme 2022-2023.



Comme chaque année, le comité d'inspection professionnelle (CIP) détermine les critères à retenir pour la sélection des membres à inspecter afin d'établir le programme d'inspection pour l'année.

### L'inspection de la pratique de l'ergothérapie

Le CIP prévoit procéder à l'inspection sur la compétence de **200 ergothérapeutes**.

Le CIP procédera à l'inspection d'un ou d'une ergothérapeute si, au cours du programme 2022-2023, il ou elle réalise des activités axées sur 1) la prestation de services d'ergothérapie fournie directement à une personne ou conçue pour une personne ; ou 2) sur la prise de décision à l'égard des services requis, et ce, exclusivement à partir de dossiers de prestataires préparés par un ou une autre ergothérapeute, ou un autre personnel professionnel, et s'il ou elle répond à l'un des critères suivants :

- Un minimum d'un an d'expérience professionnelle et une inspection précédente ou une évaluation des compétences par le comité d'admission datant de plus de trois ans ;
- Une première inscription plus de trois ans après l'obtention du permis de l'Ordre ou une réinscription au tableau des membres après y avoir fait défaut pendant plus de trois ans (lorsqu'une évaluation

des compétences n'a pas été jugée requise par le comité d'admission avant de permettre l'inscription au tableau des membres) ;

- Après une abstention de plus de trois ans dans la réalisation des activités axées sur la prestation de services d'ergothérapie fournie directement à une personne ou conçue pour une personne, ou sur la prise de décision à l'égard des services requis, et ce, exclusivement à partir de dossiers de prestataires préparés par un ou une autre ergothérapeute, ou un autre personnel professionnel ;
- Après avoir exercé la profession pendant moins de 600 heures au cours des trois années précédant sa dernière inscription au tableau des membres ;
- Une inspection de contrôle prévue au programme 2022-2023 ;
- Une inspection visant la vérification du maintien des acquis à la suite de la réussite, au cours d'une année précédente, d'un stage de perfectionnement imposé par le comité d'admission ;

- Un ou une ergothérapeute pour qui le CIP ou le bureau du syndicat de l'Ordre demande une inspection professionnelle ;
- Un ou une ergothérapeute ayant fait l'objet d'une inspection professionnelle avant ou au cours du programme d'inspection 2008-2009 ;
- Un ou une ergothérapeute dont le numéro de permis débute par 2016, ou antérieurement à 2016, qui n'a jamais fait l'objet d'une inspection professionnelle.

### 2. L'inspection des aspects clinicoadministratifs liés à l'exercice de la profession d'ergothérapeute dans le secteur privé

Le CIP prévoit procéder à l'inspection des aspects clinicoadministratifs liés à l'exercice de la profession d'ergothérapeute dans le secteur privé en réalisant **30 visites** de lieux d'exercice du secteur privé.

Les critères suivants seront utilisés pour sélectionner les ergothérapeutes à inspecter :

- Les ergothérapeutes exerçant dans un lieu d'exercice du secteur privé qui n'a jamais été visité ;
- Les ergothérapeutes pour qui le CIP ou le bureau du syndicat de l'Ordre demande une inspection des aspects clinico-administratifs liés à l'exercice de la profession d'ergothérapeute dans le secteur privé ;
- Les ergothérapeutes pour qui une inspection de contrôle est prévue au programme 2022-2023.



## Important chantier d'amélioration à l'inspection professionnelle

**D'**importants travaux d'amélioration se dérouleront à la coordination de l'inspection professionnelle de mai à octobre 2022. Nous désirons vous informer des objectifs poursuivis, des moyens qui seront mis en œuvre pour les atteindre et des impacts à court terme de ce grand chantier à l'Ordre des ergothérapeutes du Québec. Nous croyons fermement que ces améliorations permettront de bien répondre à la mission de l'Ordre et aux enjeux de la profession.

### C'EST QUOI LA GESTION DU RISQUE ?

C'est prendre les dispositions requises pour diminuer l'occurrence des risques de préjudice ou diminuer la gravité de leurs conséquences.

C'est utiliser les bonnes ressources, au bon endroit et au bon moment dans le processus d'inspection.

Le plan d'action approuvé par le Conseil d'administration le 22 avril dernier a pour but de :

- Maximiser **l'efficacité opérationnelle du processus d'inspection générale** ;
- Améliorer **la qualité de la communication dans les rapports transmis aux membres** ;
- Orienter le processus de surveillance vers une **gestion du risque, notamment pour la sélection des membres, les types de pratiques et les actes à inspecter**.



### Les objectifs

Les travaux amèneront les changements requis afin d'améliorer le processus d'inspection. Il est important de rappeler que l'inspection professionnelle est un outil essentiel pour assurer la mission de l'Ordre. L'Ordre a bien entendu les commentaires des membres recueillis dans les sondages auxquels les ergothérapeutes ont répondu à la fin de leur inspection. Ainsi, bien que le processus soit obligatoire et qu'il puisse être anxiogène pour les personnes inspectées, l'Ordre souhaite favoriser une perception plus positive de cette expérience et l'inscrire davantage dans une perspective d'amélioration continue de la compétence.

La présente démarche se décline en plusieurs objectifs dont :

- S'engager dans l'amélioration continue du processus de **rétroaction** aux membres ;
- Revoir le bilan d'inspection afin que les **recommandations soient significatives** pour les ergothérapeutes et qu'elles les soutiennent dans l'**amélioration de leur compétence et de leur pratique** ;
- Assurer **clarté et bienveillance** dans les communications et les suivis auprès des membres ;
- Terminer le **virage numérique** pour l'ensemble du processus, dont la transmission des dossiers d'inspection ;
- Centrer l'inspection et les recommandations qui en découlent sur la **gestion des risques de préjudice pour la population** ;
- Établir des **seuils de compétence critiques distinguant les dossiers** :
  1. **Conformes** ;
  2. **Généralement conformes** sur le plan du processus clinique, mais qui présentent **des lacunes sur le plan de la tenue de dossiers** ;
  3. **Lacunaires** ou dont la **pratique est risquée** pour le public.

#### COMMENT INTÉGRER LA GESTION DES RISQUES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE ?

- Déterminer les activités réalisées par les ergothérapeutes qui présentent en elles-mêmes un risque de préjudice et celles dont le risque est en lien avec l'exécution de l'activité.
- À l'aide du référentiel de compétence, cerner les pratiques à risque en précisant les compétences considérées comme critiques.
- Déterminer quels autres facteurs de la pratique de l'ergothérapie augmentent la probabilité d'avoir un effet négatif sur le public.

#### Moyens envisagés

- **Impliquer toutes les parties prenantes** dans l'atteinte des objectifs ; les comités de travail seront composés de membres de la permanence de l'Ordre, d'inspecteurs et d'inspectrices, d'ergothérapeutes cliniciens et cliniciennes, de membres du Comité d'inspection professionnelle (CIP), etc.
- Prioriser les critères de compétence sur la base d'une évaluation du risque ;
- Réfléchir sur les critères de la tenue de dossiers à évaluer en contexte de surveillance générale ;
- Analyser les rôles, les responsabilités et les tâches de l'équipe de la permanence de l'Ordre liés à la coordination de l'inspection ;
- Réviser les responsabilités et les tâches de l'équipe d'inspection et des membres du CIP.

#### Impacts à court terme

##### Réduction des cibles d'inspection

##### du programme d'inspection 2022-2023

Les cibles du programme ont été réduites de 50 % afin de permettre la réalisation du chantier d'inspection au cours des prochains mois. Ainsi, 200 inspections de la compétence et 30 inspections des aspects clinicoadministratifs seront réalisées au cours du programme 2022-2023. Toutefois, les inspections de contrôle et celles demandées par le bureau du syndicat seront réalisées comme prévu.

#### Suivis des inspections du programme 2021-2022

Un **délai inhabituel pour rendre les résultats des dossiers qui sont en cours d'inspection** est anticipé. Les dossiers seront étudiés attentivement, dans les meilleurs délais possibles, puisque les activités du CIP se poursuivent, mais à une fréquence moindre. Le retard dans la conclusion d'un dossier n'est pas nécessairement lié à une problématique en lien avec ce dernier. Une communication à cet effet a été effectuée auprès des membres concernés.

La protection du public demeure notre principale préoccupation. Nous croyons que ce chantier aura des retombées positives tant pour les membres que pour la population.

#### Restez à l'affût de l'avancement des travaux !

Pour toute question concernant le chantier d'inspection professionnelle, communiquez avec **Élise St-Pierre**.

Adjointe administrative à l'inspection professionnelle  
514 844-8778 ou 1 800 265-5778 poste 307

[stpierree@oeq.org](mailto:stpierree@oeq.org)



## L'ergothérapie comme service éducatif complémentaire dans le réseau de l'éducation

LE 16 FÉVRIER 2022, L'ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC A TRANSMIS UNE CORRESPONDANCE AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION, M. JEAN-FRANÇOIS ROBERGE, AU SUJET DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉLÈVES. L'OBJECTIF ÉTAIT DE SENSIBILISER LE MINISTRE À L'IMPORTANCE D'EFFECTUER UNE MISE À JOUR DE LA LISTE DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES DISPONIBLES POUR QU'ELLE CORRESPONDE À L'OFFRE DE SERVICES POSSIBLE POUR LES ENFANTS EN MILIEU SCOLAIRE.

L'Ordre avait été informé du dépôt du mémoire de la Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (FPPE) au gouvernement dans le cadre des consultations prébudgétaires 2022-2023. Ce mémoire, intitulé *Renforcer le rôle en prévention et en accompagnement des ressources professionnelles en milieu scolaire*, appelle à des investissements importants visant à améliorer les services complémentaires aux élèves. On y trouve notamment des mesures qui favorisent le travail d'équipe entre les divers groupes professionnels concernés.

Ainsi, l'Ordre a souhaité informer le ministre de l'Éducation qu'il souscrivait complètement à cette recommandation ainsi qu'à toutes celles qui viendraient appuyer la nécessité du travail de collaboration interprofessionnelle. Cette collaboration s'avère essentielle pour la qualité et l'efficacité des interventions afin de répondre aux besoins souvent complexes des élèves.

D'ailleurs, l'Ordre constate que les ressources ergothérapeutes n'ont pas été intégrées de manière suffisante au sein des écoles et restent même absentes dans de trop nombreux centres de services scolaires (CSS). Ainsi, l'Ordre réitérait son avis qu'il est opportun, pour le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), de réviser

l'actuel Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire afin d'inclure l'ergothérapie dans la liste des services complémentaires aux élèves. Les services offerts par les ergothérapeutes auprès des élèves ayant des besoins particuliers, de leurs familles et des équipes-écoles répondent à un besoin en complémentarité avec ceux offerts par les autres groupes professionnels en milieu scolaire [p. ex. orthophonistes, psychologues].

Or, le 4 mars 2022, la sous-ministre adjointe, M<sup>me</sup> Josée Lepage, a donné suite à cette correspondance. Le MEQ reconnaît « l'apport important des ergothérapeutes dans les services

[...] l'Ordre constate que les ressources ergothérapeutes n'ont pas été intégrées de manière suffisante au sein des écoles et restent même absentes dans de trop nombreux centres de services scolaires (CSS).



éducatifs complémentaires dispensés aux élèves et considère qu'il est prioritaire d'agir rapidement et de manière concertée auprès des élèves en réponse à leurs besoins ». De plus, il mentionne que des travaux sont en cours dans l'objectif de soutenir les milieux pour favoriser une perspective de collaboration interprofessionnelle dans les services éducatifs complémentaires. Il ajoute que la liste n'est pas exhaustive pour les services éducatifs complémentaires énumérés à l'article 5 du Régime pédagogique. Le Ministère termine sa communication écrite en indiquant qu'il considérera, lors de ses prochains travaux, d'inclure explicitement l'ergothérapie dans la liste des services éducatifs complémentaires.



## NOUVEAU DOCUMENT DE COMPÉTENCES DES ERGOTHÉRAPEUTES AU CANADA – L'ORDRE SE POSITIONNERA À L'AUTOMNE 2022

### UN NOUVEAU RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES AU CANADA

Depuis mars 2019, l'Ordre vous a communiqué l'avancement des travaux du projet CANCOM. Ce projet, piloté par des représentants et représentantes de l'Association canadienne des organismes de réglementation en ergothérapie (ACORE), de l'Association canadienne des ergothérapeutes (ACE) et de l'Association canadienne des programmes universitaires en ergothérapie (ACPUE) visait l'élaboration d'un document illustrant les compétences nécessaires aux ergothérapeutes tout au long de leur pratique. Les ergothérapeutes de partout au Canada ont par ailleurs eu l'occasion de commenter le document au printemps 2021. Ce projet s'est conclu en décembre dernier avec la publication du Référentiel de compétences pour les ergothérapeutes au Canada.

Depuis cette publication, l'ensemble des acteurs – les ordres des autres provinces, l'ACE et les programmes universitaires – analyse le document afin de statuer 1) sur l'adoption du référentiel par leur organisation ; et 2) sur le plan d'implantation de ce document dans leurs activités respectives, le cas échéant.

### DES ENJEUX À ANALYSER POUR TOUTES LES ACTIVITÉS DE L'ORDRE

Pour remplir son mandat de protection du public, l'Ordre s'est doté d'outils valides et fiables pour évaluer les compétences des ergothérapeutes. Ces outils trouvent leurs assises dans le *Référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession d'ergothérapeute au Québec*. Pour l'Ordre, adopter ce nouveau référentiel signifie l'adaptation de l'ensemble de ses mécanismes de protection du public pour : l'admission des nouveaux membres, l'inspection professionnelle, la formation continue, les enquêtes au bureau du syndic.

Il s'agit d'un chantier d'importance pour lequel chacune des instances de l'Ordre a été mobilisée. L'objectif est de déterminer les enjeux présents liés à l'adoption de ce nouveau référentiel afin que le Conseil d'administration de l'Ordre puisse statuer à ce sujet au courant de l'automne prochain.

L'Ordre vous communiquera l'avancement de ses travaux au cours des prochains mois. <



## Travaux de l'Ordre pour l'année 2022-2023

L'ANNÉE FINANCIÈRE DE L'ORDRE 2022-2023 EST DÉJÀ ENTAMÉE ET TOUTES LES ÉQUIPES DU PERSONNEL SONT MOBILISÉES PAR DE NOMBREUX DOSSIERS. CET ARTICLE VISE À VOUS PRÉSENTER LES PRINCIPAUX DOSSIERS QUI SERONT TRAVAILLÉS PAR L'ORDRE D'ICI LE 31 MARS 2023.

**T**out d'abord, l'Ordre se dotera d'un nouveau plan stratégique présentant des orientations stratégiques révisées et un plan d'action pour les prochaines années. Pour les dossiers professionnels, l'Ordre se donne notamment comme cible de :

- Développer un cadre de référence révisé, lequel précisera la définition de l'évaluation des habiletés fonctionnelles ainsi que les huit activités réservées aux ergothérapeutes ;
- Statuer sur la position de l'Ordre quant à l'adoption du nouveau référentiel de compétences des ergothérapeutes au Canada ;
- Développer un guide encadrant la télépratique ;
- Définir des balises pour encadrer la télépratique en ergothérapie entre les différentes provinces ;
- Réviser le fonctionnement de l'inspection professionnelle pour en augmenter l'efficacité et la qualité des communications auprès des ergothérapeutes ;
- Suivre l'implantation des changements apportés au fonctionnement du Curateur public afin que la contribution des ergothérapeutes soit déployée lorsque requise ;
- Suivre les travaux de l'Office des professions concernant la possibilité d'élargir à différents spécialistes, dont les ergothérapeutes, la possibilité d'émettre des diagnostics ;
- Poursuivre ses travaux concernant :
  1. la pratique auprès des personnes âgées : aide médicale à mourir, troubles neurocognitifs majeurs et hébergement de longue durée ;
  2. la pratique en milieu scolaire, dont la décision de l'utilisation de mesures de contention, le rôle des ergothérapeutes et la possibilité d'ajouter l'ergothérapie à la liste des services éducatifs complémentaires ;
  3. l'utilisation du TENS par les ergothérapeutes ;
  4. la pratique des ergothérapeutes en dysphagie ;
  5. le rôle des ergothérapeutes dans les équipes



- de ressources humaines des CIUSSS et CISSS ;
- 6. les impacts de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail sur la pratique des ergothérapeutes.
- Réviser les catégories utilisées pour l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre (actuellement : catégories « public » et « privé ») ;
- Réviser le mandat de l'Ordre concernant la formation continue ;
- Réviser la politique de cotisation des membres de l'Ordre. À titre d'organisation souhaitant déployer les meilleures pratiques de gestion, l'Ordre se donne également comme cible de :

# La présente liste montre un aperçu des nombreux chantiers et dossiers que l'Ordre entend mener pour remplir son mandat de protection du public, en plus de la réalisation de ses activités régulières.

- Mettre en place les nouvelles obligations en matière de santé et de sécurité au travail (PL 59);
- Suivre les résultats du sondage sur la satisfaction du personnel;
- Réviser ou introduire des politiques concernant :
  1. Le référencement de personnel;
  2. Le télétravail;
  3. Le harcèlement au travail;
  4. La civilité au travail;
  5. La reconnaissance au travail;

6. L'engagement des dépenses;
7. La sécurité informatique et la protection des données recueillies par l'Ordre.

La présente liste montre un aperçu des nombreux chantiers et dossiers que l'Ordre entend mener pour remplir son mandat de protection du public, en plus de la réalisation de ses activités régulières. Afin de faciliter le suivi de l'évolution de ces dossiers par les

membres, l'Ordre mettra à jour la section du Babillard des dossiers dans chaque publication de la présente revue.

Nous espérons que cette initiative permettra aux membres de mieux suivre les travaux menés par l'Ordre, d'autant plus que certains dossiers s'échelonnent sur plusieurs années malgré les relances fréquentes de l'Ordre auprès des parties prenantes.



## REMISE DES PRIX OEQ

Lors du *Symposium annuel des programmes d'ergothérapie et de physiothérapie* de l'Université de Sherbrooke, le prix OEQ a été attribué à l'étudiante qui s'est le plus démarquée dans le cadre de ses stages de formation clinique. Au cours d'une allocution préenregistrée souhaitant la bienvenue dans la profession aux finissants et finissantes, M. Alexandre Nadeau, président de l'Ordre, a remis ce prix à M<sup>me</sup> Camille Lauzon. Du côté de l'Université McGill, c'est le 26 mai dernier lors de la *Strawberries and Champagne Reception* que Catherine Roberge, chargée des communications, a offert le prix OEQ à M<sup>me</sup> Cameron Dinh.

Notez que le prix OEQ est assorti d'une bourse d'une valeur de 250 \$.

**Félicitations aux deux lauréates. <**



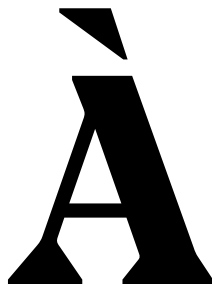
Camille Lauzon



Cameron Dinh

## Création d'un comité du CA « Enjeux autochtones »

LE 22 AVRIL 2022, LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA) ONT APPROUVÉ LA CRÉATION D'UN COMITÉ *AD HOC* PORTANT SUR LES ENJEUX ET RÉALITÉS AUTOCHTONES. L'ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC SOUHAITE ENTAMER UN CHEMINEMENT RÉFLEXIF CONCERNANT LES RÉALITÉS ET LES ENJEUX VÉCUS PAR LES PERSONNES AUTOCHTONES AU QUÉBEC.



A cet effet, en lien avec la pratique des ergothérapeutes et les activités de protection du public de l'Ordre, le CA souhaitait se doter d'une instance qui aura pour mandat de :

- Cerner les enjeux, dont ceux de nature occupationnelle, rencontrés

par les personnes autochtones ;

- Prêter l'oreille aux voix autochtones sur ces enjeux vécus en tenant compte de la diversité des nations et des communautés autochtones au Québec ;
- Recommander au CA les actions requises pour aborder les enjeux soulevés ;
- Suivre l'implantation des actions entreprises par l'Ordre pour répondre à ces enjeux.

Les membres du comité détermineront leur président ou présidente. La composition du comité inclura :

- des membres de la permanence de l'Ordre ;
- des ergothérapeutes qui exercent auprès de communautés autochtones ou qui peuvent partager leur expérience en lien avec les enjeux rencontrés par les personnes autochtones lors de la dispensation de services d'ergothérapie ;
- une personne autochtone professionnelle de la santé qui exerce auprès de communautés autochtones ou qui peut partager son expérience en lien avec les enjeux

rencontrés par les Autochtones lors de la dispensation de services d'ergothérapie ;

- des personnes, dont au moins une autochtone, qui peuvent représenter la voix des communautés et des familles autochtones concernant les enjeux que ces dernières rencontrent lors de la dispensation de services d'ergothérapie.

De plus, toute autre personne dont l'expertise s'avère nécessaire en lien avec les sujets abordés par le comité sera convoquée occasionnellement, au gré des besoins du comité.

Les membres du comité s'engageront dans un parcours d'apprentissage autonome sur la réconciliation au Québec et au Canada. Les théories et les cadres de référence anti-coloniaux et anti-oppressifs pertinents en matière d'équité en santé de même que les droits à l'autodétermination autochtone seront explorés. Ces connaissances aideront à promouvoir un espace sécuritaire, participatif, et inclusif au sein du comité et à bien cerner les enjeux dans l'optique de perspectives multiples, dont celle de la mission de l'Ordre pour la protection du public.

Si une participation à ce comité vous intéresse et que vous estimez satisfait aux critères décrits plus haut, nous vous invitons à communiquer avec Nicole Charpentier, secrétaire générale ([charpentiern@oeq.org](mailto:charpentiern@oeq.org)) d'ici au 31 juillet 2022.



L'Ordre des ergothérapeutes du Québec souhaite entamer un cheminement réflexif concernant les réalités et les enjeux vécus par les personnes autochtones au Québec.



## LA MISE À JOUR DES RENSEIGNEMENTS PROFES- SIONNELS DE VOTRE DOSSIER TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

### EN DÉBUT D'ANNÉE, L'INSCRIPTION

Bonne nouvelle, c'est plus de 6 000 ergothérapeutes qui se sont inscrits au Tableau pour cette nouvelle année financière !

Quelques données : 92 % sont des femmes et 8 % sont des hommes. Vous êtes 72 % qui avez moins de 45 ans, et 48 % qui vivez à Montréal, en Montérégie ou à Laval.

Les chiffres ne sont pas tout...

### TOUTE L'ANNÉE, LES LIEUX D'EXERCICE

L'importance de la mise à jour de vos lieux d'exercice est primordiale. N'attendez pas la période d'inscription ! Cette période est très occupée tant par vos questions sur le renouvellement de votre cotisation que par la mise à jour de vos renseignements.

De plus, conformément à l'article 60 du *Code des professions*, vous devez nous faire connaître tous les lieux où vous exercez la profession et toute modification à ce sujet dans les 30 jours du changement.

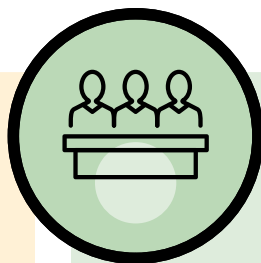
### EN CAS D'ABSENCE PROLONGÉE

Il est important de fermer votre lieu d'exercice pour toute absence de plus de 30 jours, et ce, même si vous conservez un lien d'emploi avec ce dernier durant votre absence. Cela permet à l'Ordre de savoir si vous exercez la profession, notamment pour le programme d'inspection professionnelle.

Pour modifier vos renseignements professionnels, connectez-vous dans l'espace membre sur le site Web de l'Ordre <https://espacemembre.oeq.org>

Cliquez sur « Modification des coordonnées et des lieux d'exercice ».

Vous pouvez nous joindre par courriel à [inscription@oeq.org](mailto:inscription@oeq.org) <



## COLLOQUE 2022 DE L'OEQ : UNE CONFÉ- RENCE D'OUVER- TURE À NE PAS MANQUER !

Le 11<sup>e</sup> colloque annuel de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (OEQ) aura lieu en mode virtuel le 30 septembre 2022. Lors de cet événement, plusieurs ergothérapeutes offriront des conférences sur le thème « Occuper pleinement son champ d'exercice : défis et opportunités pour l'ergothérapeute ». Le colloque s'avère une occasion pour les membres de parfaire leurs connaissances et d'explorer de nouvelles sphères de leur compétence en rencontrant des ergothérapeutes qui se démarquent. Ils y découvriront des outils et des stratégies pour renforcer leur positionnement professionnel, pour intégrer les nouvelles technologies à des fins thérapeutiques ou collaboratives, pour aller plus loin dans les activités qui nous sont réservées ou pour explorer de nouvelles avenues cliniques toujours centrées sur l'occupation.

La conférence d'ouverture sera un moment incontournable de la journée avec la présentation du pharmacien Alexandre Chagnon, expert en santé numérique. Alexandre a travaillé pendant près de 7 ans comme pharmacien hospitalier avant de consacrer sa pratique à l'accompagnement des professionnels de la santé dans l'adoption de bonnes pratiques d'utilisation du numérique en contexte de soins. Pour sa présentation, il définira la patientèle connectée et ses impacts sur le travail des ergothérapeutes, parlera des principaux pièges à l'utilisation de la télésanté en contexte de soins, expliquera ce qu'est un outil numérique en santé et sa place dans l'arsenal thérapeutique de l'ergothérapeute et dressera la liste des principaux outils numériques en santé permettant de rendre plus efficaces les interventions.

Une présentation à ne pas manquer !

Et n'oubliez pas que, durant cette journée, vous pourrez visiter des kiosques de partenaires et visionner les travaux des étudiants et étudiantes en ergothérapie.

La programmation complète du colloque est disponible sur le Portail.OEQ. <

## Imposition de frais de retard pour non-respect du Règlement sur l'exercice de la profession d'ergothérapeute en société

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORDRE A DÉCIDÉ D'IMPOSER DES FRAIS DE RETARD À TOUTE SOCIÉTÉ (ERGOTHÉRAPEUTE RÉPONDANT OU RÉPONDANTE) VISÉE PAR LE [RÈGLEMENT SUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION D'ERGOTHÉRAPEUTE EN SOCIÉTÉ](#) (LE RÈGLEMENT) QUI OMET DE TRANSMETTRE À L'ORDRE, DANS LES DÉLAIS PRESCRITS PAR LE RÈGLEMENT, LA DÉCLARATION INITIALE D'EXERCICE EN SOCIÉTÉ (VISÉE PAR L'ARTICLE 2 DU RÈGLEMENT) OU LA DÉCLARATION ANNUELLE D'EXERCICE EN SOCIÉTÉ (VISÉE PAR L'ARTICLE 3 (1) DU RÈGLEMENT). LE TABLEAU SUIVANT DÉTAILLE LES FRAIS APPLICABLES.

PAR ANNÉE DE NON- CONFORMITÉ, APPLIQUÉS POUR CHAQUE SOCIÉTÉ EN DÉFAUT	
Frais de retard pour absence de déclaration initiale	125 \$
Frais de retard et d'arrérages pour absence de déclaration annuelle	150 \$
Frais de retard pour une déclaration annuelle (moins d'un an de retard)	35 \$

**R**appelons que, selon les termes du Règlement, pour pouvoir exercer sa profession au sein d'une société par actions (SPA) ou d'une société en nom collectif à responsabilité limitée (SNCRL), à titre d'actionnaire ou d'associé ou associée, l'ergothérapeute doit fournir à l'Ordre les documents suivants :

- **Avant de commencer à exercer sa profession au sein de la société :** l'ergothérapeute doit transmettre à l'Ordre une [déclaration initiale d'exercice en société](#),

accompagnée d'un paiement de 229,95 \$ (taxes incluses).

- **Au plus tard le 31 mars de chaque année :** l'ergothérapeute doit transmettre à l'Ordre une déclaration annuelle d'exercice en société ([avec](#) ou [sans modifications](#)), accompagnée d'un paiement de 57,49 \$ (taxes incluses).

La transmission de ces déclarations est non seulement obligatoire en vertu du Règlement, mais elle est de plus essentielle. Elle permet à l'Ordre de s'assurer que les sociétés au sein desquelles les ergothérapeutes exercent leur profession respectent les exigences du Règlement.

Si vous exercez présentement votre profession à titre d'actionnaire ou d'associé ou associée au sein d'une SPA ou d'une SNCRL visée par le Règlement sans avoir transmis à l'Ordre votre déclaration initiale ou votre déclaration annuelle, veuillez corriger la situation dès maintenant. Le défaut de vous conformer au Règlement pourrait entraîner, en plus des frais de retard susmentionnés, un signalement au bureau du syndicat de l'Ordre.

Pour en savoir plus sur vos obligations en lien avec le Règlement sur l'exercice de la profession d'ergothérapeute en société et accéder aux déclarations afférentes, consultez la [page du site de l'Ordre consacrée à l'exercice dans le secteur privé](#).



# Adoption de la Loi visant à renforcer la lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité ainsi que la surveillance de la qualité des services de santé et des services sociaux

LA [LOI VISANT À RENFORCER LA LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ENVERS LES AÎNÉS ET TOUTE AUTRE PERSONNE MAJEURE EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ AINSI QUE LA SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DES SERVICES DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX](#) (PROJET DE LOI N° 101) A ÉTÉ SANCTIONNÉE LE 6 AVRIL DERNIER.

**C**omme son nom l'indique, cette loi vise à renforcer la [Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité](#) (Loi contre la maltraitance) laquelle est entrée en vigueur en mai 2017. Avec le projet de loi n° 101, le gouvernement envoie un message clair : **aucune situation de maltraitance ne peut être tolérée**. Il s'agit de protéger encore davantage les personnes aînées ainsi que les autres personnes majeures en situation de vulnérabilité, peu importe

si elles se trouvent au sein du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) ou dans le réseau privé.

Parmi les modifications apportées à la Loi sur la maltraitance par le projet de loi n° 101, mentionnons :

- **l'élargissement de l'obligation** pour les prestataires de services de santé et de services sociaux et le personnel professionnel **de signaler un cas de maltraitance** envers une personne aînée ou toute personne majeure en situation de vulnérabilité ;
- l'imposition **d'amendes** aux personnes contrevenantes.

Ordre des ergothérapeutes du Québec  
OEQ

11<sup>e</sup> colloque annuel de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec

**OCCUPER PLEINEMENT  
SON CHAMP D'EXERCICE :**  
*défis et opportunités* pour l'ergothérapeute

## Avec le projet de loi n° 101, le gouvernement envoie un message clair : aucune situation de maltraitance ne peut être tolérée.

### Élargissement de l'obligation de signaler un cas de maltraitance

Dorénavant, tout prestataire de services de santé et de services sociaux ou **tout professionnel** au sens du *Code des professions* qui, dans l'exercice de ses fonctions ou de sa profession, a un motif raisonnable de croire qu'une personne est victime de maltraitance **doit** signaler sans délai le cas pour les personnes suivantes :

- tout usager majeur qui est hébergé dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) ;
- tout usager majeur qui est pris en charge par une ressource intermédiaire (RI) ou par une ressource de type familial

(RTF) ; (nouveau)

- toute personne majeure qui est en tutelle ou en curatelle ou à l'égard de laquelle un mandat de protection a été homologué ;
- toute personne majeure dont l'incapacité à prendre soin d'elle-même ou à administrer ses biens a été constatée par une évaluation médicale, mais qui ne bénéficie pas d'une mesure de protection ; (nouveau)
- toute autre personne en situation de vulnérabilité qui réside dans une résidence privée pour aînés (RPA) ; (nouveau)

La **maltraitance** dont il est ici question se définit comme un geste singulier ou répétitif ou un défaut d'action appropriée qui se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance et qui

cause, intentionnellement ou non, du tort ou de la détresse à une personne.

L'obligation de signalement s'applique même aux personnes liées par le **secret professionnel** sauf à l'avocat ou à l'avocate et au notaire qui, dans l'exercice de leur profession, reçoivent des informations concernant un tel cas.

### À qui faire le signalement ?

Le signalement doit être effectué auprès du **commissaire local aux plaintes et à la qualité des services** compétent lorsque la personne majeure concernée est visée par l'application de la politique de lutte contre la maltraitance d'un établissement ou, dans les autres cas, à un intervenant désigné visé à l'article 17 de la loi.



### Amendes en cas de non-respect de la loi

Le projet de loi n° 101 vient introduire des amendes en cas de non-respect de la loi, notamment dans les cas suivants :

- commet une infraction et est passible d'une amende de **2 500 \$ à 25 000 \$** tout prestataire de services de santé et de services sociaux ou tout personnel **professionnel qui omet de signaler un cas de maltraitance** énoncé ci-dessus ;
- commet une infraction et est passible d'une amende de **5 000 \$ à 125 000 \$** quiconque **commet un acte de maltraitance** envers un usager majeur qui est hébergé dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un CHSLD, un usager majeur qui est pris en charge par une RI ou par une RTF ou le résident d'une RPA, sur les lieux d'une telle installation, ressource ou résidence ;

- commet une infraction et est passible d'une amende de **5 000 \$ à 125 000 \$** une personne qui, dans l'exercice de ses fonctions, **commet un acte de maltraitance** envers un usager majeur à qui elle fournit directement des services de santé ou des services sociaux **à domicile** pour le compte d'un établissement.  
En cas de récidive, ces montants sont portés au double.

### Des questions ?

Pour de plus amples informations concernant la Loi sur la maltraitance et le projet de loi n° 101, vous pouvez consulter <https://www.aideabusaines.ca/section-pour-lesprofessionnels/>



## IMPLANTATION DU VOTE ÉLECTRONIQUE : ÉLECTIONS DE L'AUTOMNE 2022

C'est un projet qui était en suspens depuis quelques années (changement de la base de données, gestion des impacts de la pandémie sur l'Ordre, etc.), mais l'Ordre avait l'intention d'aller de l'avant avec ce chantier dès que possible. À la suite des dernières élections à la présidence, l'Ordre vous a bien entendu : dès l'automne 2022, le vote électronique sera utilisé pour l'élection des administrateurs et administratrices de l'Ordre.

L'Ordre s'assure de bien faire cette transition en mettant en place la structure pour réaliser des élections qui respectent les normes de sécurité technologique et la confidentialité des données. Ce chantier avance rondement et vous connaissez les nouvelles procédures de vote à l'automne prochain.

### À TITRE INFORMATIF

Cette année, c'est la région électorale 4 qui est en élection ([cliquez ici pour le détail du cycle électoral](#)). Les postes de trois administrateurs et administratrices sont à pourvoir.

### RÉGION ÉLECTORALE 4 :

- Saguenay–Lac-Saint-Jean
- Capitale-Nationale
- Estrie
- Chaudière-Appalaches
- Centre-du-Québec

Enfin, prenez note qu'un avis d'élection sera transmis en septembre prochain. D'ici là, si vous souhaitez en apprendre davantage sur le mandat d'un administrateur ou d'une administratrice et savoir comment présenter votre candidature, nous vous invitons à cliquer sur le lien suivant : <https://www.oeq.org/ergotherapeutes/a-propos-de-l-ordre/l-organisation/conseil-d-administration-et-comite-executif.html>. La démarche à suivre pour soumettre votre dossier vous sera transmise lors de la période de mise en candidature au cours d'une prochaine communication. <

## Articles 603 et 605 du Code de la sécurité routière : règles d'application pour l'ergothérapeute

CET ARTICLE VISE À RAPPELER LES PRINCIPES DE L'APPLICATION DES ARTICLES [603](#) ET [605](#) DU [CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE](#), VU QUE CEUX-CI TOUCHENT L'ERGOTHÉRAPEUTE ENTRE AUTRES CATÉGORIES PROFESSIONNELLES.

**D**epuis la publication du guide [Interventions relatives à l'utilisation d'un véhicule routier, Guide de l'ergothérapeute](#), en décembre 2008, les directives de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec n'ont pas changé quant à la manière dont les ergothérapeutes doivent utiliser le pouvoir discrétionnaire prévu à l'article 603. Ces directives imposent à l'ergothérapeute d'utiliser le pouvoir discrétionnaire de façon objective et responsable, avec sérieux et de bonne foi. Par conséquent, l'ergothérapeute ne peut faire usage de ce pouvoir discrétionnaire qu'à l'intérieur de son champ d'exercice et doit tenir compte des normes généralement reconnues de la profession. Donc l'ergothérapeute peut utiliser ce pouvoir discrétionnaire à la suite d'un dépistage ou d'une évaluation des capacités à conduire, ou encore à la suite d'une évaluation des habiletés fonctionnelles qui soulève un doute sur l'aptitude du client ou de la cliente à conduire un véhicule routier. Sur la base de ces évaluations, si l'ergothérapeute conclut que la personne n'a pas les capacités fonctionnelles nécessaires pour conduire un véhicule routier, l'ergothérapeute est en droit de

faire usage de ce pouvoir discrétionnaire pour transmettre les renseignements requis à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ). Dans un article qu'a publié la revue Ergothérapie Express en juin 2011, [L'importance du dépistage du conducteur à risque](#), l'Ordre rappelle à ses membres les responsabilités de l'ergothérapeute dans ce domaine.

En général, le personnel professionnel visé par les articles 603 et 605 peut se reporter au [Règlement relatif à la santé des conducteurs](#) de la SAAQ afin de déterminer si l'information fait partie ou non des renseignements transmissibles à la SAAQ. Ce règlement permet à l'ergothérapeute d'être au courant de toutes les conditions médicales et des déficiences ayant une incidence sur la capacité à conduire et, par le fait même, d'être à l'affût des incapacités ou inaptitudes liées à ces conditions.

Dans sa pratique, l'ergothérapeute peut obtenir des renseignements qui soulèvent un doute sur la capacité de conduire d'une personne, mais qui ne font pas partie de son champ d'exercice. Dans ce cas, l'ergothérapeute ne peut les transmettre à la SAAQ. Cependant, s'il a le consentement de la personne, l'ergothérapeute peut communiquer cette information au personnel professionnel approprié. Ce dernier

[...] l'ergothérapeute ne peut faire usage de ce pouvoir discrétionnaire qu'à l'intérieur de son champ d'exercice et doit tenir compte des normes généralement reconnues de la profession.

# En tout temps, l'ergothérapeute doit être maître de sa décision et préserver son indépendance professionnelle dans l'utilisation de ce pouvoir discrétionnaire.

peut ensuite communiquer l'information s'inscrivant dans son champ d'exercice à la SAAQ. Par exemple, c'est le cas de la personne qui arrive souvent en état d'ébriété à sa séance d'ergothérapie ; cette information pourrait être communiquée au médecin ou à la médecin qui la traite, si elle y consent.

L'ergothérapeute qui n'est pas dans l'exercice de ses fonctions ne peut en aucun cas utiliser le pouvoir discrétionnaire et la protection que lui accordent les articles 603 et 605 du Code de la sécurité routière. Par exemple, c'est le cas de l'ergothérapeute qui, en dehors de son travail, aperçoit son client ou sa cliente au volant d'un véhicule tout en sachant, selon les renseignements obtenus dans le cadre de ses fonctions d'ergothérapeute, que la SAAQ a suspendu le

permis de conduire de cette personne. L'ergothérapeute ne peut transmettre cette information, car il ou elle n'est pas dans l'exercice de ses fonctions au moment de constater que la personne conduit sans être titulaire d'un permis seul avec une condition S. De plus, cette observation est plutôt d'ordre pénal, donc destinée à la police chargée de faire respecter le Code de la sécurité routière ; or, le pouvoir discrétionnaire accordé aux personnes professionnelles vise seulement les renseignements destinés à la SAAQ et non à un corps policier.

Le deuxième alinéa de l'article 603 libère le professionnel ou la professionnelle de son obligation de respecter son secret professionnel. Cet article est une exception à la règle. Ainsi, l'ergothérapeute n'a pas l'obligation d'obtenir le consentement de son client ou de sa cliente pour utiliser le pouvoir discrétionnaire permis selon l'article 603 précité. Cependant, l'Ordre recommande fortement à ses membres d'informer la personne concernée de la transmission des renseignements à la SAAQ. Dans ce contexte, l'ergothérapeute peut communiquer seulement ce qui est strictement nécessaire à la SAAQ. De plus, l'ergothérapeute doit inscrire une note à cet effet au dossier ; cette note doit englober la date, le mode de communication utilisé et les renseignements transmis.

En tout temps, l'ergothérapeute doit être maître de sa décision et préserver son indépendance professionnelle dans l'utilisation de ce pouvoir discrétionnaire.

Enfin, l'ergothérapeute doit respecter les limites de l'article 603 pour que l'article 605 prenne effet. L'article 605 protège le personnel professionnel contre tous recours en dommages-intérêts pour avoir utilisé l'article 603 prévu par le Code de la sécurité routière.

L'ergothérapeute qui ne respecte pas ces directives est susceptible de déroger au [Code de déontologie des ergothérapeutes](#). En communiquant de l'information qui ne fait pas partie de son champ d'exercice, l'ergothérapeute risque de commettre des infractions aux articles 48 et suivants du Code de déontologie des ergothérapeutes, relatifs au respect du secret professionnel, entre autres.





## Les lauréats et lauréates 2021

CHAQUE ANNÉE, L'ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC (OEQ) DÉCERNE DES PRIX, DES BOURSES ET DES SUBVENTIONS. IL SOULIGNE AINSI LA CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE D'ERGOTHÉRAPEUTES OU D'ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES À LA MISE EN VALEUR, À L'ACCROISSEMENT, À LA PROMOTION ET À L'ACTUALISATION DES COMPÉTENCES EN ERGOTHÉRAPIE. CES PERSONNES, PAR LEURS ACTIONS MÉRITOIRES, SONT RECONNUES PAR LEURS PAIRS AINSI QUE PAR L'ORDRE COMME DES INDIVIDUS CONSTAMMENT PRÉOCCUPÉS PAR LA QUALITÉ DES SERVICES D'ERGOTHÉRAPIE OFFERTS À LA POPULATION QUÉBÉCOISE. L'ORDRE SOULIGNE AINSI LEUR APPOINT IMPORTANT À SA MISSION DE PROTECTION DU PUBLIC.

30

beneva

### PRIX EXCELLENCE

**Le prix Excellence est décerné, en collaboration avec Beneva, assurances générales inc., à des ergothérapeutes de plus de 15 années d'expérience dont la carrière et les réalisations professionnelles évoluent sous le signe de l'excellence.**

L'honneur du prix Excellence revient cette année à M<sup>me</sup> France Verville pour ses réalisations et son parcours exceptionnel caractérisé par la constance. Son travail continue d'avoir un impact majeur sur la profession, particulièrement d'un point de vue médico-légal.

M<sup>me</sup> Verville a contribué activement à l'évolution des compétences en ergothérapie par ses réalisations dans les domaines clinique, administratif et scientifique. En effet, elle a effectué

de nombreuses formations complémentaires, a enseigné à l'université, a donné de la formation continue à l'Ordre des ergothérapeutes, a agi comme syndique adjointe à l'OEQ, a donné des conférences, notamment au Barreau du Québec, sur l'apport de l'ergothérapie au droit, et a publié de nombreux articles. Elle participe aussi au rayonnement de la profession par la mise en valeur et la promotion des compétences particulières des ergothérapeutes, entre autres à titre de directrice régionale de l'Association canadienne des ergothérapeutes pour la province de Québec. Parmi ses grandes réalisations, elle a fait preuve de leadership par sa contribution à la reconnaissance de l'expertise des ergothérapeutes pour évaluer les coûts et besoins futurs d'une clientèle présentant des lésions devant les tribunaux civils du Québec. M<sup>me</sup> Verville possède des qualités humaines appréciables de partage et de mentorat afin de s'assurer que l'expertise qu'elle a développée

ne disparaîtra pas au moment de sa retraite. Ainsi, toutes ses réalisations, ses qualités personnelles remarquables et sa contribution exceptionnelle à la profession d'ergothérapeute font d'elle une lauréate idéale pour ce prix.



France Verville

## PRIX INNOVATION

**Le prix Innovation est décerné à un ou une ergothérapeute ou à un groupe d'ergothérapeutes du milieu clinique qui s'est particulièrement distingué parmi ses pairs au cours des deux dernières années. Il récompense des actions ou des projets ayant eu des impacts importants novateurs sur la pratique de l'ergothérapie dans son milieu d'exercice. Ce prix est octroyé pour avoir démontré du dynamisme, de la créativité et du leadership dans le contexte actuel des services de santé.**



Chantal Doré

Chantal Doré et Andréa Dépelteau travaillent comme ergothérapeutes en troisième ligne de soins au Centre d'expertise en gestion de la douleur chronique (CEGDC) du CIUSSS de l'Estrie-CHUS. Ayant remarqué les nombreuses difficultés d'accès et les délais d'attente pour la clientèle atteinte de douleur chronique, elles ont travaillé en collaboration sur différents projets afin d'améliorer l'accessibilité et la qualité des soins, et ce, tout au long

du parcours de soins des clients et clientes. Les deux ergothérapeutes ont démontré beaucoup de dynamisme, de leadership et de créativité. Le contexte de la COVID-19 a apporté son lot de défis pour la clientèle en troisième ligne et les listes d'attente s'allongeaient. Chantal et Andréa ont alors proposé une première intervention de groupe en format virtuel afin de rejoindre la clientèle sur un vaste territoire. Elles leur ont ainsi permis de briser l'isolement occasionné par la pandémie et leur condition de santé. Elles ont aussi donné des cours à l'Université de Sherbrooke en plus d'accueillir des stagiaires dans leurs milieux, réglant ainsi plusieurs enjeux en lien avec les ressources humaines. On perçoit clairement l'engagement des deux ergothérapeutes à maintenir l'offre de service à des clientèles vulnérables. Elles ont ainsi réussi à prévenir la détérioration probable de leur état de santé. Chantal et Andréa ont relevé ce défi grâce à l'utilisation de la télésanté et des rencontres en groupe, tout en créant au passage des partenariats avec le personnel de la deuxième et de la troisième ligne.



Andréa Dépelteau



**laPersonnelle**

Assureur de groupe auto, habitation et entreprise

## BOURSES DE RECHERCHE PROJET DE MAÎTRISE

**Deux bourses de recherche Projet de maîtrise d'une valeur de 1 500 \$ chacune ont été remises aux projets qui se sont démarqués parmi les candidatures reçues.**

M<sup>me</sup> Sarah Rahimaly a obtenu la bourse de recherche Projet de maîtrise pour son projet intitulé « Adapter un nouveau modèle de milieu de vie pour les personnes âgées québécoises en grande perte d'autonomie cognitive : une étude de pré-implantation ». Ce projet est réalisé dans le cadre d'études supérieures de maîtrise en gérontologie de l'Université de Sherbrooke, sous la direction de Chantal Viscogliosi et de Véronique Provencher (codirectrices de recherche). Cette étude vise à adapter les approches de micromilieux au contexte québécois afin d'en faciliter l'implantation au sein de ressources d'hébergement pour personnes âgées en grande perte d'autonomie cognitive. Le jury de sélection a retenu ce projet puisque celui-ci est pertinent et d'actualité, les objectifs sont clairs et que l'on voit la cohérence entre la méthodologie et les objectifs du projet. De plus, on observe une rigueur derrière la structure générale du projet. Ce projet positionne les ergothérapeutes pour une place réclamée depuis longtemps et pour laquelle il commence à y avoir beaucoup de recherche. Finalement, l'approche est mieux connue à l'internationale, mais pas encore beaucoup au Québec, ce qui donne beaucoup de crédibilité au projet.

# Prix, bourses et subventions



Sarah Rahimaly

direction de Brigitte Vachon et de Manon Choinière (codirectrices de recherche). Les objectifs de cette étude sont de comprendre les besoins exprimés et le niveau d'acceptabilité des personnes vivant avec de la douleur persistante quant à l'utilisation de différentes stratégies pour améliorer leur autogestion ; comprendre les besoins et connaître les ressources et stratégies utilisées par des ergothérapeutes pour soutenir leur clientèle dans l'autogestion de leur douleur. Le jury de sélection a retenu cette candidature parce que le sujet est pertinent, important et d'actualité. Les retombées sont intéressantes et la faisabilité du projet est bien soutenue. Finalement, le devis est adéquat pour répondre aux objectifs.

## BOURSES DE RECHERCHE PROJET DE DOCTORAT

**Exceptionnellement cette année, une seule bourse de recherche Projet de doctorat d'une valeur de 1 500 \$ a été remise au projet qui s'est démarqué parmi les candidatures reçues.**

M. Marc-André Clément a obtenu la bourse de recherche Projet de doctorat pour son projet intitulé « Perspective et expérience vécue du développement relationnel chez les jeunes avec trouble du spectre de l'autisme : Influence de l'environnement et de la modulation sensorielle ». Ce projet est réalisé dans le cadre d'études supérieures de doctorat en recherche en science de la réadaptation, sous la direction de Mélissa Park, directrice de recherche. Il vise à comprendre l'expérience de développement relationnel vécue par de jeunes autistes (15-24 ans) alors qu'ils participent à une activité de leur choix, avec d'autres, dans leur milieu communautaire. Le jury de sélection a retenu cette candidature puisque

le candidat a présenté une question de recherche bien développée, qu'il démontre beaucoup de potentiel pour le développement des connaissances et que le projet est novateur et très ergothérapeutique. Le jury a aussi octroyé cette bourse au candidat puisque la clientèle à laquelle il s'intéresse est importante et que le projet est bien encadré et déjà bien subventionné. De plus, le jury a noté la motivation du chercheur dans son projet.



Sarah Bouchard

M<sup>me</sup> Sarah Bouchard a obtenu la bourse de recherche Projet de maîtrise pour son projet intitulé « Optimiser l'utilisation de stratégies d'autogestion par les personnes vivant avec de la douleur chronique : étude qualitative de la perspective des usagers et des professionnels ». Ce projet est réalisé dans le cadre d'études supérieures de maîtrise de recherche en science de la réadaptation de l'Université de Montréal sous la



Marc-André Clément

## FÉLICITATIONS À TOUS LES LAURÉATS !

**À SURVEILLER !** L'appel de candidatures pour les prix, bourses et subventions 2022 sera disponible sur le site Internet de l'Ordre en septembre. Pour toute question sur les prix, bourses et subventions, contactez :

**Catherine Roberge**

514 844-5778, poste 305

[robergec@oeq.org](mailto:robergec@oeq.org) <

## L'ataxie récessive spastique de Charlevoix-Saguenay : y a-t-il également présence d'atteintes cognitives ?

L'ORDRE EST HEUREUX DE PARTAGER AVEC VOUS LES RÉSULTATS DES TRAVAUX DE RECHERCHE DE M<sup>ME</sup> ÉLYSE-ANNE PEDNAULT-TREMBLAY, RÉCIPIENDAIRE DE LA BOURSE DE RECHERCHE CLINIQUE 2018. RAPPELONS QUE L'UN DES ENGAGEMENTS DES RÉCIPIENDAIRES EST DE RÉDIGER UN ARTICLE POUR PUBLICATION PAR L'ORDRE.

### **P**roblématique et description de l'étude réalisée

L'ataxie récessive spastique de Charlevoix-Saguenay (ARSCS) est une maladie héréditaire neurodégénérative qui entraîne une dégénérescence cérébelleuse (cervelet) et une atteinte

progressive de la moelle épinière et des nerfs périphériques. Actuellement, aucun traitement spécifique pour cette maladie n'existe. Elle présente la plus grande prévalence mondiale au Québec et est maintenant considérée comme la deuxième ataxie la plus fréquente en Europe<sup>1</sup>. Elle est habituellement diagnostiquée avant l'âge de cinq ans. Elle engendre des impacts importants sur la vie de la personne atteinte tels qu'une perte de mobilité graduelle et sévère, des difficultés de communication (p. ex. dysarthrie) et de réalisation des occupations de productivité (p. ex. le travail)<sup>2</sup>.

Plus récemment, plusieurs observations similaires ont été rapportées par des intervenants et intervenantes en santé concernant la présence de difficultés sur le plan comportemental et cognitif chez des personnes atteintes d'ARSCS. Par exemple, des difficultés à comprendre les consignes, de la témérité, une diminution du jugement et une diminution de l'autocritique<sup>3</sup>. Ces difficultés peuvent se répercuter dans la vie de ces personnes, notamment dans la réalisation des activités instrumentales de la vie quotidienne (AIVQ) et le maintien en emploi<sup>3</sup>. Les AIVQ sont des activités de complexité modérée à élevée réalisées quotidiennement, nécessaires à l'autonomie sociorésidentielle et sollicitant les fonctions exécutives.

**Des travaux préliminaires chez cette population démontrent la présence d'atteintes cognitives en lien avec le syndrome cognitivo-affectif cérébelleux (cerebellar cognitive affective syndrome – CCAS) vers l'âge de 40 ans<sup>4</sup>.** Ce syndrome (CCAS) a été observé dans différents types de pathologies touchant le cervelet, dont les ataxies spinocérébelleuses<sup>5</sup>. Le CCAS comprend une atteinte des fonctions



exécutives (planification, flexibilité cognitive, abstraction, raisonnement, mémoire de travail et fluidité verbale), des atteintes affectives caractérisées par un émoussement affectif, ainsi que des comportements parfois inappropriés (p. ex. désinhibition)<sup>5,6</sup>. Actuellement, cinq écrits scientifiques ailleurs dans le monde ont documenté la présence d'atteintes cognitives en ARSCS, mais avec peu de participants et participantes (entre 2 et 8).

C'est dans cette optique que le Groupe de recherche interdisciplinaire en maladies neuromusculaires (GRIMN) au Saguenay a réalisé une première étude pilote en 2018. Cette étude visait à documenter la présence et la sévérité du syndrome *CCAS* chez les personnes âgées de 50 ans et plus atteintes d'ARSCS. Cette population fait souvent l'objet de discussions cliniques dans un contexte où elles refusent des soins, démontrent des comportements à risque et présentent des difficultés dans la réalisation des AIVQ. Une **évaluation a donc été réalisée auprès de 31 personnes, dans leur milieu de vie, avec l'outil d'évaluation *CCAS Scale*<sup>6</sup> conçu pour dépister le syndrome *CCAS***. À l'issue de l'étude, **toutes les personnes participantes (31) ont échoué au test** (moyenne =  $37.8 \pm 14.3$ , un score minimum de 82/120 est requis pour réussir le test). Ces résultats ont permis de confirmer la présence du syndrome *CCAS* chez les personnes âgées de 50 ans et plus atteintes d'ARSCS.

### Retombées de l'étude

Ce projet s'inscrivait dans une large étude internationale visant à documenter davantage l'histoire naturelle de la maladie, incluant les aspects cognitifs, afin de mieux comprendre comment évolue l'ARSCS. L'étude fournit des éléments cruciaux pour améliorer les soins et services et permettre la mise en place d'essais thérapeutiques pour cette maladie. Ces nouvelles données auront aussi des retombées importantes au niveau de la prise en charge et de la gestion de cette maladie.



De plus, cette étude pilote guidera l'élaboration d'un prochain projet qui s'appuiera sur ces constats. Ce projet documentera les impacts fonctionnels des atteintes cognitivo-affectives dans la réalisation des AIVQ et le maintien en emploi. Cette étude est aussi en lien avec les **orientations ministérielles** du réseau de la santé, qui visent à maintenir le plus longtemps possible les personnes ayant des incapacités dans leur milieu de vie de façon sécuritaire. Le but sous-jacent est d'éviter

**Ce projet s'inscrivait dans une large étude internationale visant à documenter davantage l'histoire naturelle de la maladie, incluant les aspects cognitifs, afin de mieux comprendre comment évolue l'ARSCS.**



une relocalisation précoce d'adultes atteints en résidence avec services (p. ex. CHSLD). Pour ce faire, il importe d'améliorer les connaissances en lien avec l'évolution de l'ARSCS, **afin de prévoir et d'organiser de façon optimale leur trajectoire de vie à l'âge adulte**. De plus, à la suite de ce projet pilote, la Clinique des maladies neuromusculaires au Saguenay a réévalué son offre

de service pour la clientèle atteinte d'ARSCS n'étant plus en mesure de se déplacer vers cette clinique spécialisée. Elle a notamment tenu compte du besoin de suivi spécialisé (neurologue, nutritionniste, etc.) directement dans le milieu de vie des personnes atteintes documenté dans cette étude.

Ce projet avait aussi comme but de mieux outiller les intervenants et

intervenantes de la santé, par la création d'un guide de pratique en ARSCS pouvant être utilisé par différents spécialistes (en cours de conception). De plus, les résultats de cette étude ont été présentés lors de la Journée scientifique du Centre intersectoriel en santé durable de l'Université du Québec à Chicoutimi, ainsi qu'à la journée de la recherche du Groupe de recherche interdisciplinaire sur les maladies neuromusculaires (GRIMN) du Saguenay. Un article scientifique décrivant les résultats de cette étude pilote est également en construction.

Finalement, les résultats de ce projet auront également des retombées internationales puisque très peu de données sont disponibles à propos des difficultés cognitives pouvant être présentes dans cette population. Ce projet servira donc de base solide dans la préparation des prochaines études visant à développer des thérapies pour l'ARSCS.



## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Synofzik M, Soehn AS, Gburek-Augustat J, et al. Autosomal recessive spastic ataxia of Charlevoix-Saguenay (ARSACS): expanding the genetic, clinical and imaging spectrum. *Orphanet J Rare Dis* 2013 ;8 :41.
2. Gagnon C, Brais B, Lessard I, Lavoie C, Côté I, Mathieu J. From motor performance to participation : A quantitative descriptive study in adults with Autosomal recessive spastic ataxia of Charlevoix-Saguenay. *Orphanet J Rare Dis* 2018 ;13 :165.
3. Tremblay M, Laberge L, Maltais M, Durand M, Chouinard M, Gagnon C. Accès et intégration en emploi chez les personnes atteintes d'ataxie récessive spastique de Charlevoix-Saguenay : le rôle de l'ergothérapeute. *ergoThérapies* 2020 ;76 :27-35.
4. Boucher A. Étude exploratoire des fonctions cognitives chez les individus âgés de 41 à 60 ans atteints d'ataxie récessive spastique de Charlevoix-Saguenay (ARSCS) [Thesis]. Chicoutimi : Université du Québec à Chicoutimi, 2017.
5. Schmahmann JD. Disorders of the cerebellum : ataxia, dysmetria of thought, and the cerebellar cognitive affective syndrome. *The Journal of neuropsychiatry and clinical neurosciences* 2004 ;16 :367-378.
6. Hoche F, Guell X, Vangel MG, Sherman JC, Schmahmann JD. The cerebellar cognitive affective/Schmahmann syndrome scale. *Brain* 2018 ;141 :248-270.

## **Favoriser la collaboration entre les services gériatriques ambulatoires spécialisés pour une meilleure complémentarité et continuité dans la trajectoire des personnes vivant avec un trouble neurocognitif majeur (TNCM) et leurs proches**

**Véronique Provencher**, erg., Ph. D. et **Annick Vallières**

CE PROJET DE RECHERCHE A OBTENU UNE IMPORTANTE SUBVENTION DE 750 000 \$ DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (MSSS) DANS LE CADRE DU PROGRAMME « LIVING LABS TNCM: L'INNOVATION EN RECHERCHE AFIN DE FACILITER LES TRANSITIONS ET PARCOURS DES PERSONNES VIVANT AVEC UN TROUBLE NEUROCOGNITIF MAJEUR ET LEURS PROCHES ».

**36**

**C**e projet est réalisé en partenariat avec le Centre intégré de santé et services sociaux de la Montérégie-Ouest (CISSSMO) et en collaboration avec la Société Alzheimer Rive-Sud. Il se déploiera grâce au soutien d'une équipe composée de personnes utilisatrices et proches aidantes

ainsi que de représentants et représentantes des milieux cliniques et scientifique. Cette équipe sera pilotée par Annick Vallières, agente de planification, volet développement et évolution des pratiques du CISSSMO, et Véronique Provencher, ergothérapeute, professeure à l'École de réadaptation de l'Université de Sherbrooke et chercheuse au Centre de recherche sur le vieillissement.

Des difficultés au niveau de la collaboration et de la communication entre les intervenantes et intervenants impliqués auprès d'une même personne rendent l'accessibilité et la continuité des services plus difficile pour elle et ses proches. Il en découle parfois une duplication des évaluations, un manque de fluidité dans la trajectoire de services et un manque d'accompagnement des proches.

Ce projet de recherche vise 1) un continuum de soins plus fluide entre les acteurs et actrices du réseau ; et 2) un

arrimage des ressources pour rendre plus efficaces et accessibles les services spécialisés offerts aux personnes vivant avec un TNCM et leurs proches.

Il adoptera une méthodologie de type « laboratoire vivant », favorisant le croisement des savoirs entre les parties prenantes (usagers et usagères, proches, gestionnaires, intervenants et intervenantes, partenaires communautaires,



chercheurs et chercheuses) afin de les soutenir dans l'adoption de pratiques probantes et innovantes. Le milieu incubateur ciblé par l'étude est le CISSSMO, plus spécifiquement les services ambulatoires spécialisés de gériatrie et leur collaboration avec les différents partenaires cliniques et communautaires. Le CIUSSS de l'Estrie-CHUS prendra part à la démarche afin de soutenir la transférabilité des résultats sur ce territoire.

Des ateliers de co-construction favoriseront le dialogue afin de permettre l'émergence de solutions qui répondent aux priorités des usagers et usagères et de leurs proches et qui sont applicables dans un contexte réel. Le projet se déroulera en trois phases :

**1. CODÉVELOPPEMENT** – Les ateliers de co-construction permettront de déterminer les pratiques à mettre en œuvre, les stratégies à déployer ainsi que les mesures à prioriser selon leur pertinence, leur acceptabilité et leur applicabilité.

**2. IMPLANTATION** – Les pratiques retenues seront mises en place. Des données seront recueillies afin de déterminer si les changements sont appliqués et quels sont les freins à leur implantation.

**3. ÉVALUATION** – Les effets des pratiques implantées seront évalués à l'aide de bases de données, de questionnaires, d'entrevues individuelles ou de groupe.

À terme, les retombées prendront la

forme d'interventions simples et éprouvées qui 1) faciliteront la création de canaux communicationnels, entre les intervenants ou intervenantes ainsi qu'avec les usagers ou usagères et leurs proches ; 2) favoriseront une prise de décision partagée entre les membres des services ambulatoires spécialisés de gériatrie ainsi qu'avec les usagers ou usagères et leurs proches. Des stratégies seront mises en œuvre (p. ex. formation de formateurs et formatrices) pour soutenir la pérennisation des meilleures pratiques. Ces changements contribueront, par une optimisation de l'efficacité du système de santé, à améliorer l'expérience et la trajectoire des soins et la santé des personnes vivant avec un TNCM et leurs proches.



## AIRE OUVERTE : UN NOUVEAU LIEU DE PRATIQUE POUR FAIRE RAYONNER L'ERGOTHÉRAPIE

**Jessica Mitsou, erg.**

Difficulté d'accès, délais trop longs, manque de continuité entre les services jeunesse et adulte, tels sont les obstacles auxquels les jeunes doivent faire face présentement dans le système de santé. C'est donc en 2018 qu'a vu le jour Aire ouverte, un nouveau programme chapeauté par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour les jeunes en situation de vulnérabilité, de marginalisation ou d'exclusion sociale de 12 à 25 ans. Petit à petit, les points de service Aire ouverte ont été déployés partout au Québec dans le but de développer un réseau de services intégrés de santé globale pour et avec les jeunes et leurs proches. Les services offerts sont flexibles, non stigmatisants, adaptés, et surtout, disponibles là où et quand les jeunes en ont besoin. Grâce à une équipe multidisciplinaire, Aire ouverte vise à améliorer la santé des jeunes dans l'ensemble de leurs sphères de vie : santé mentale, physique, sexuelle, enjeu

de dépendance, d'intégration scolaire, professionnelle et sociale. Étant des généralistes de formation, les ergothérapeutes possèdent les compétences nécessaires pour intervenir auprès des jeunes avec une vision holistique et les aider dans chacune de ces sphères. De plus, la spécificité de l'ergothérapie au niveau des occupations sera incontournable dans l'offre de services élargie que compte mettre en place Aire ouverte. Interventions individuelles brèves, création et animation de groupes thérapeutiques, services de consultation avec les partenaires communautaires et intersectoriels, promotion de la santé et des occupations sur les réseaux sociaux, l'offre de services est à développer et les possibilités sont infinies. Les ergothérapeutes ont bel et bien leur place au sein des équipes Aire ouverte !

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la page : <https://www.quebec.ca/sante/trouver-une-ressource/aire-ouverte> <

## Comment favoriser une participation saine au télétravail? Apprentissages tirés de la pandémie

**Alexandra Lecours** est ergothérapeute, professeure au Département d'ergothérapie de l'Université du Québec à Trois-Rivières et chercheuse titulaire au Centre interdisciplinaire de recherche en réadaptation et intégration sociale. Courriel : [alexandra.lecours@uqtr.ca](mailto:alexandra.lecours@uqtr.ca)

**Charlotte Labrecque** est bachelière en psychologie et étudiante à la maîtrise en sciences biomédicales à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

LE RÔLE DES ERGOTHÉRAPEUTES EN PROMOTION ET EN PRÉVENTION DE LA SANTÉ AUPRÈS DE LA POPULATION ACTIVE EST TOUJOURS ÉMERGENT, MAIS DES INITIATIVES ET DES ÉTUDES Y ONT ÉTÉ CONSACRÉES DANS LES DERNIÈRES ANNÉES<sup>1,2</sup> CONFIRMANT SA PERTINENCE POUR FAVORISER LA PARTICIPATION SAINTE AU TRAVAIL DES PERSONNES. PAR EXEMPLE, UN TEXTE PARU DANS *OCCUPATION: ERGOTHÉRAPEUTE* EN 2020 PRÉSENTAIT DES CIBLES D'INTERVENTION DESTINÉES AUX ERGOTHÉRAPEUTES POUR AMENER LES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES À PRÉSERVER LEUR SANTÉ MENTALE AU TRAVAIL<sup>3</sup>.

38

**O**r, la plupart des connaissances sur ce sujet ont été développées lorsque le travail était réalisé de façon traditionnelle, c'est-à-dire en présence dans les locaux d'une organisation. Depuis l'hiver 2020, le télétravail fait maintenant partie de la réalité quotidienne de plusieurs personnes<sup>4</sup>. Cela n'est pas sans conséquence sur leurs possibilités de maintenir une participation au travail qui soit saine et satisfaisante<sup>5</sup>. Bien que le télétravail puisse engendrer des bénéfices pour la participation et la santé au travail, comme la flexibilité d'horaire ou l'augmentation de l'autonomie<sup>6</sup>, il peut aussi entraîner des effets

délétères comme l'isolement ou la difficulté à maintenir un équilibre entre le travail et la vie personnelle<sup>7</sup>. Le télétravail est une modalité de prestation du travail en croissance et des indicateurs amènent à croire qu'il demeurera au-delà de la situation pandémique<sup>8</sup>. Les ergothérapeutes auront assurément à offrir des services à une clientèle qui évolue dans ce contexte, que ce soit pour prévenir l'apparition d'une lésion professionnelle ou encore pour favoriser un retour au travail durable après une période d'invalidité.

Ainsi, nous avons mené une étude qui visait à **explorer les perceptions de personnes ayant réalisé du télétravail dans le contexte de la pandémie de COVID-19 concernant ses effets sur leur participation au travail**. Des groupes de

Le télétravail est une modalité de prestation du travail en croissance et des indicateurs amènent à croire qu'il demeurera au-delà de la situation pandémique.

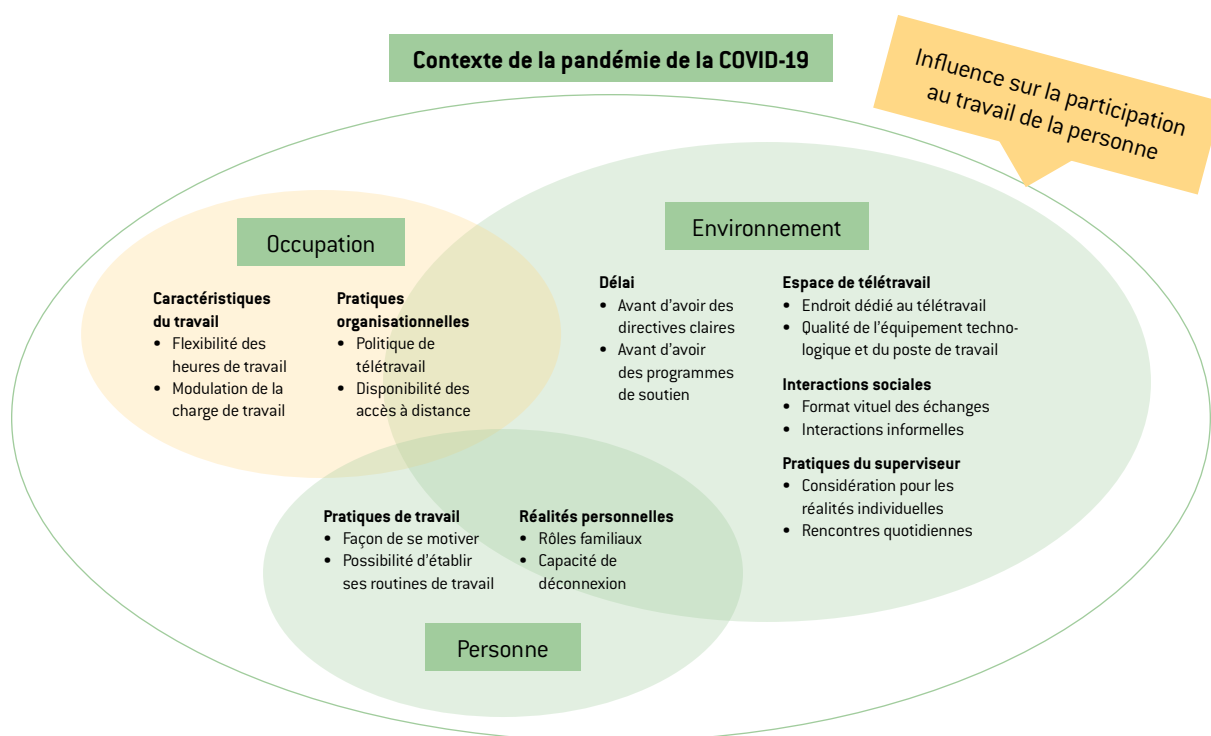
discussion ont été menés auprès de 15 télétravailleurs et télétravailleuses provenant de partout au Québec. Nous avons recueilli leurs perspectives concernant notamment les conditions de réalisation du travail, les pratiques individuelles et organisationnelles, les

bons coups et les défis. Les entrevues ont été analysées selon une stratégie d'analyse thématique<sup>9</sup>.

Les résultats suggèrent que 16 facteurs ont particulièrement influencé la participation au travail des télétravailleurs et télétravailleuses pendant

la pandémie. Ces facteurs sont liés à la fois à l'environnement, à l'occupation du travail, à la personne, ou encore à l'interaction entre ces trois thèmes. La figure 1 présente ces facteurs.

**Figure 1. Facteurs ayant influencé la participation au travail de télétravailleurs et télétravailleuses pendant la pandémie**



Les résultats de cette étude soulignent l'importance prédominante de l'environnement pour la participation au travail des personnes en télétravail. Ainsi, des *éléments de l'environnement physique*, comme l'accès à un endroit réservé au télétravail ou encore la qualité de l'équipement de travail, ont une influence sur la participation des télétravailleurs et télétravailleuses. Avoir un endroit réservé au télétravail permettrait, entre autres, de réduire les

interférences entre les rôles familiaux et la vie professionnelle et de favoriser la capacité de déconnexion, favorisant ainsi la santé autant physique que mentale<sup>10</sup>. *Sur le plan de l'environnement organisationnel*, il importe que les organisations adoptent des politiques de télétravail claires offrant un cadre aux télétravailleurs et télétravailleuses. Ce cadre permettrait de diminuer le stress lié à l'incertitude et aux délais. Enfin, *sur le plan de l'environnement*

*social*, toutes les formes de soutien sont recommandées dans le but de faciliter la participation au travail. Ce soutien peut s'exprimer par des rencontres quotidiennes organisées par le superviseur ou la superviseuse, par de l'entraide et des interactions informelles avec les collègues ou par des programmes de soutien pour le matériel et les infrastructures technologiques. Les rencontres quotidiennes s'avèrent particulièrement utiles pour clarifier les



rôles et responsabilités de chacun et chacune et pour assurer une meilleure cohésion de groupe<sup>11</sup>, ce qui favorise la participation saine au travail. En lien avec les thèmes de la personne et de l'occupation, la possibilité des télétravailleurs et télétravailleuses d'établir leurs propres routines et de disposer d'une flexibilité d'horaire permettant de faire face à la modulation de la charge de travail est un élément à considérer dans l'adaptation au télétravail<sup>12,13</sup>.

Le travail est une occupation centrale dans la vie des personnes et le virage au télétravail représente un changement important pour plusieurs d'entre elles. L'expérience du télétravail pendant la pandémie de COVID-19 a permis de faire

des apprentissages sur les facteurs qui influencent la participation au travail. Il est à prévoir que les personnes travaillant à distance feront partie en plus grand nombre de la clientèle desservie par les ergothérapeutes. Ainsi, les facteurs identifiés dans cette étude et les recommandations qui en découlent représentent des leviers pour orienter et soutenir la pratique des ergothérapeutes dans l'habilitation de leurs clients et clientes à préserver leur santé en télétravail !



### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. ASSOCIATION CANADIENNE DES ERGOTHÉRAPEUTES. *Prise de position de l'ACE : L'ergothérapie et la santé au travail*, Ottawa, 2015, 3 p. Également disponible en ligne : [https://www.caot.ca/document/4204/L%20-%20Lergoth%C3%A9rapie%20et%20la%20sant%C3%A9%20au%20travail%20\(2015\).pdf](https://www.caot.ca/document/4204/L%20-%20Lergoth%C3%A9rapie%20et%20la%20sant%C3%A9%20au%20travail%20(2015).pdf)
2. LECOURE, Alexandra et Pierre-Yves THERIAULT. « Habilitier les travailleurs à la prévention : description des pratiques des ergothérapeutes québécois visant la mise en place des antécédents du comportement préventif au travail », *Revue francophone de recherche en ergothérapie*, vol. 5, n° 1, 2019, p. 59-79.
3. LECOURE, Alexandra et France ST-HILAIRE. « Habilitier les travailleurs à préserver leur santé mentale : cibles d'intervention pour les ergothérapeutes », *Occupation : ergothérapeute*, vol. 1, n° 3, 2020, p. 19-21.
4. ZOISSOU, Clémence. « Partage des tâches domestiques : faire équipe pendant la pandémie », *StatCan et la COVID-19 : Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur*, Statistique Canada, 2021, 10 p.
5. DAWIS, René V. « Work adjustment theory », in Alan E. KAZDIN, *Encyclopedia of psychology*, Oxford University Press, New York (US), vol. 8, 2000, p. 268-269.
6. JAUVIN, Nathalie et al. *Le télétravail en contexte de pandémie : mesures de prévention de la COVID-19 en milieu de travail – recommandations intérimaires*, Institut national de santé publique du Québec, 2020, 14 p.
7. GREER, Tomika W. et Stephanie C. PAYNE. « Overcoming telework challenges: Outcomes of successful telework strategies », *The Psychologist-Manager Journal*, vol. 17, n° 2, 2014, p. 87-111.
8. STATISTIQUE CANADA. *La COVID-19 au Canada : le point sur les répercussions sociales et économiques après six mois*, 2021, 53 p.
9. PAILLÉ, Pierre et Alex MUCCHIELLI. *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, 4<sup>e</sup> éd., Paris, Armand Colin, 2016, p. 430.
10. SCHALL, Mark C. et Peter CHEN. « Evidence-Based Strategies for Improving Occupational Safety and Health Among Teleworkers During and After the Coronavirus Pandemic », *Human Factors: The Journal of the Human Factors and Ergonomics Society*, 2021.
11. CASSAVOY, Liane. « How to keep work from home employees accountable—without spying », dans *PCWorld*, [En ligne], w juin 2013.
12. IPSEN, Christine et al. « Six Key Advantages and Disadvantages of Working from Home in Europe during COVID-19 », *International Journal of Environmental Research and Public Health*, vol. 18, n° 4, 2021, p. 1826.
13. JAUVIN, Nathalie et al. *Le télétravail en contexte de pandémie : mesures de prévention de la COVID-19 en milieu de travail – recommandations intérimaires*, Institut national de santé publique du Québec, 2020, 14 p.

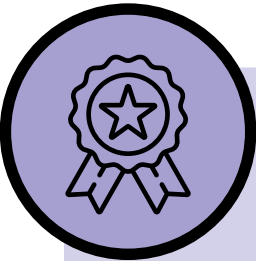


## DES NOUVEAUTÉS DE LA CHAIRE DE RECHERCHE UQTR (JUNIOR) SUR LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS VIEILLISSANTS

L'ergothérapeute Alexandra Lecours, professeure au Département d'ergothérapie de l'Université du Québec à Trois-Rivières, a récemment été nommée titulaire de la Chaire de recherche UQTR (junior) sur la santé des travailleurs vieillissants. Cette chaire a pour mandat de promouvoir les aspects physiques, mentaux et sociaux de la santé des personnes vieillissantes afin de favoriser leur participation au travail après une période d'invalidité. Elle permet ainsi d'optimiser leur contribution au fonctionnement des organisations et à l'essor de la société. Pour plus d'information sur les activités de la Chaire, vous pouvez consulter le site Web [www.uqtr.ca/crstv](http://www.uqtr.ca/crstv) ou encore écrire un courriel à l'adresse [crstv@uqtr.ca](mailto:crstv@uqtr.ca) <



Chaire de recherche  
sur la santé des  
travailleurs  
vieillissants

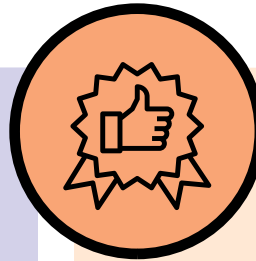


## DES ERGOTHÉRAPEUTES REMPORTENT UN PRIX STARS DU RÉSEAU DE LA SANTÉ

Une équipe d'ergothérapeutes a remporté la troisième position dans la catégorie Moderne du concours Prix Stars du Réseau de la santé (Prix SRS) créés par la Caisse Desjardins du Réseau de la santé. Ces prix visent à souligner et à reconnaître l'implication des professionnels et professionnelles du réseau de la santé et des services sociaux dans leur objectif d'offrir de meilleurs soins à la population.

L'équipe Jeunesse du Centre intégré de santé et services sociaux de la Montérégie-Ouest, dans le cadre du programme « Agir tôt », a conçu des capsules formatives narrées qui permettent un premier contact rapide avec l'ergothérapeute. En tout, douze capsules ont été produites et adaptées en fonction de l'âge et des besoins. Pour connaître l'équipe derrière ce projet innovateur : <https://caisse.sante.ca/agissons-tot-avec-les-capsules-ergo/>

Toutes nos félicitations ! <



## DOMINIQUE GIROUX, NOMMÉE ERGOTHÉRAPEUTE DE L'ANNÉE PAR L'ACE-QUÉBEC

Par son prix « Ergothérapeute de l'année », le chapitre québécois de l'Association canadienne des ergothérapeutes (ACE) reconnaît la contribution exceptionnelle de membres résidant au Québec et s'étant dévoués pour la profession tout au long de leur carrière. Cette année, ce prix a été remis à Dominique Giroux, directrice du département d'ergothérapie de l'Université Laval. Ce prix a été remis lors du congrès annuel de l'ACE qui s'est tenu du 4 au 7 mai dernier à Whistler en Colombie-Britannique.

Toutes nos félicitations !

[https://www.caot.ca/site/ca/caot-qc/qc outstandingOftheyear?language=fr\\_FR&nav=sidebar](https://www.caot.ca/site/ca/caot-qc/qc outstandingOftheyear?language=fr_FR&nav=sidebar) <



# Pleins feux sur la relève

## Quatre stagiaires haïtiens et haïtiennes à l'Université de Sherbrooke

**Karly Emmanuel Jean, James Antoine, Samantha Anne Kenny Steve et Wood Guerlin Tellus**

NOUS SOMMES QUATRE HAÏTIENS ET HAÏTIENNES FAISANT PARTIE DE LA DEUXIÈME COHORTE DES PROGRAMMES D'ERGOTHÉRAPIE ET DE PHYSIOTHÉRAPIE EN HAÏTI. NOUS OBTIENDRONS NOTRE DIPLÔME EN JUIN À LA SUITE D'UN STAGE-RECHERCHE TERMINAL RÉALISÉ À L'ÉCOLE DE RÉADAPTATION DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DES SCIENCES DE LA SANTÉ DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE. CE STAGE-RECHERCHE EST POSSIBLE GRÂCE À UNE BOURSE DU PROGRAMME DES FUTURS LEADERS DANS LES AMÉRIQUES FINANCÉ PAR AFFAIRES MONDIALES CANADA ET ADMINISTRÉ PAR LE BUREAU CANADIEN DE L'ÉDUCATION INTERNATIONALE.

42

**D**urant ce stage de quatre mois, nous participons aux activités de recherche dans divers domaines tels que le rôle d'agent de changement en ergothérapie, la santé cognitive ou encore le processus de la douleur et l'effet du placebo/nocebo en neuroscience. Nos mentors en recherche, par leur attention, rehaussent nos habiletés au quotidien. Les retombées sont incommensurables sur le plan interculturel et des apprentissages. Haïti ayant peu d'infrastructures de recherche, nos nouvelles connaissances nous permettent d'envisager des projets de recherche pour Haïti, car nous savons que l'équipe professorale québécoise peut nous offrir des possibilités d'études supérieures en réadaptation non disponibles en Haïti. Cette expérience d'échange Québec-Haïti a donc un important effet de tremplin pour nos carrières selon que nous voulions embrasser la pratique clinique ou investir les études supérieures.

Enfin, nous profitons de la visibilité offerte par l'Ordre des ergothérapeutes du Québec pour lancer un appel aux ergothérapeutes et physiothérapeutes francophones qui voudraient contribuer à édifier la réadaptation en Haïti. En effet, la Faculté des Sciences de la Réhabilitation de Léogâne, où nous étudions, a besoin de spécialistes de la réadaptation voulant

enseigner ou superviser à distance leurs sujets de passion. Avec votre soutien, le 10 % de la population haïtienne vivant en situation de handicap pourra un jour avoir accès à une offre de services de réadaptation culturellement pertinente fournie par des Haïtiennes et Haïtiens formés en Haïti.

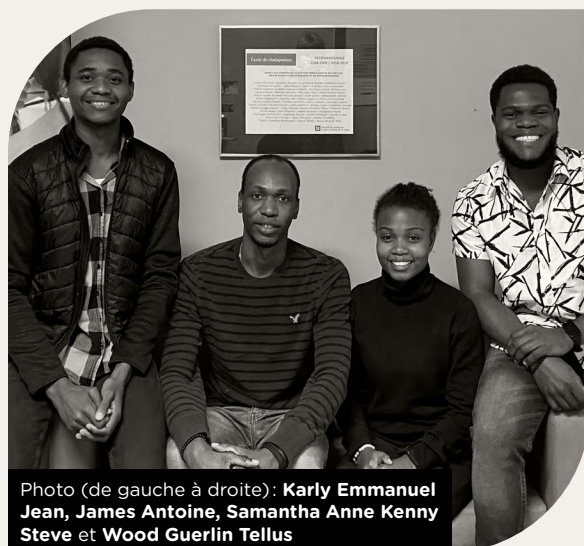


Photo (de gauche à droite) : **Karly Emmanuel Jean, James Antoine, Samantha Anne Kenny Steve et Wood Guerlin Tellus**

# Voyager en sécurité en demeurant assis dans un fauteuil roulant – vidéos éducatives pour la clientèle et les personnels soignant et clinicien pour sécuriser les utilisateurs et utilisatrices de fauteuils roulants

Monica Slanik, associée académique, Université McGill

POUR QUE LES UTILISATEURS ET UTILISATRICES DE FAUTEUILS ROULANTS PUISSENT SE DÉPLACER DANS LA COMMUNAUTÉ ET PARTICIPER À LEURS ACTIVITÉS QUOTIDIENNES, DES SERVICES SPÉCIALISÉS ET DES VÉHICULES ADAPTÉS POUR LE TRANSPORT DE FAUTEUILS ROULANTS SONT NÉCESSAIRES.

**U**ne étude effectuée à Montréal en 2017 a indiqué que seulement 68 % des fauteuils roulants étaient solidement attachés au véhicule, parmi ceux-ci, seulement 46 % avaient un bon positionnement de la ceinture abdominale, et seulement 2 % avaient une ceinture diagonale correctement en place. Ces statistiques montrent clairement que les personnes en fauteuil roulant courent un risque plus élevé de se blesser en cas d'accident. Malgré

des constatations répétées au cours des années qui montrent qu'elles sont fréquemment transportées dans des conditions dangereuses, le problème persiste.

La responsabilité de sécuriser à la fois le fauteuil roulant et l'utilisateur ou l'utilisatrice à des fins de transport incombe généralement aux membres de la famille, au personnel soignant, aux chauffeurs et chauffeuses de taxi et de transport adapté. Des consultations avec des cliniciens et cliniciennes travaillant dans le secteur de la réadaptation à la conduite ont révélé que cette tâche cruciale serait

plus souvent accomplie correctement et en toute sécurité si ces personnes étaient mieux informées des étapes importantes du processus d'arrimage du fauteuil. Un outil éducatif simple et accessible, tel qu'une vidéo, serait également un ajout bienvenu comme ressource clinique.

Afin de répondre à ce besoin d'éducation, les étudiantes à la maîtrise professionnelle en ergothérapie, Julie Girouard, Julia Norton-Gartner, Laura Tinmouth et Jenna Welik, ont développé un outil sous la supervision d'Isabelle Gélinas, erg., Ph. D., et de Minh-Thy Truong, erg. Cette dernière

**La réaction des proches aidants et du personnel clinicien a été extrêmement positive et les efforts des étudiantes ont été reconnus au niveau national.**

# Pleins feux sur la relève

est ergothérapeute dans le programme d'évaluation de la conduite et d'adaptation des véhicules au Centre de réadaptation Layton-Lethbridge-Mackay du CIUSSS Centre-Ouest de Montréal. Le choix de créer des vidéos a été fait, car ce format s'est avéré efficace pour accroître les connaissances des personnes en fauteuil roulant ainsi que de leur entourage. L'équipe a créé des vidéos éducatives en anglais et en français sur la façon dont une personne peut se déplacer en toute sécurité lorsqu'elle est assise dans un fauteuil roulant.

Les vidéos, filmées chez Savaria, une entreprise spécialisée dans les produits et les véhicules adaptés, montrent la procédure optimale de fixation du fauteuil roulant, tant dans les fourgons adaptés à entrée latérale que dans ceux à entrée arrière. Pour que les vidéos soient basées sur les données les plus récentes, les étudiantes se sont inspirées des directives de sécurité établies par l'Institut de recherche sur les transports de l'Université du Michigan. Les étapes faciles à suivre dans les vidéos comprennent des conseils utiles et des instructions claires pour la personne responsable de l'installation sécuritaire du fauteuil.

La réaction des proches aidants et du personnel clinicien a été extrêmement positive et les efforts des étudiantes ont été reconnus au niveau national. Plus tôt cette année, elles

ont reçu le prix Chercheur de demain 2021 de la Fondation canadienne d'ergothérapie, décerné aux étudiants et étudiantes du programme d'ergothérapie professionnelle qui réalisent des projets susceptibles d'inspirer d'importantes avenues de recherche.

Récemment, le groupe d'étudiantes a été invité à présenter son projet lors de la réunion de la section ontarienne de l'Association for Driver Rehabilitation Specialists (ADED) pour les ergothérapeutes et les spécialistes de la réadaptation de la conduite, où elles ont été félicitées pour leur présentation et les contributions du projet à la formation des conducteurs et conductrices et du personnel soignant et clinicien.

## Vidéos (anglais)

<https://www.llmrc.ca/program-and-services/by-service/driving-evaluation-and-vehicle-adaptation-program/traveling-safely-while-seated-in-a-wheelchair/>

## Vidéos (français)

<https://www.crlim.ca/programmes-et-services/par-service/programme-conduite-automobile-et-adaptation-de-vehicule/voyager-en-securite-en-demeurant-assis-dans-un-fauteuil-roulant/>



Minh-Thy Truong, erg., Julie Girouard, Julia Norton-Gartner, Laura Timmouth, Jenna Welik, Isabelle Gélinas, erg. Ph.D.



## Condamnation pour exercice illégal de la profession

L'Ordre, dans sa mission de protection du public, surveille l'exercice de la profession par les non-membres. L'Ordre fait donc enquête sur toute information laissant croire à une usurpation du titre et/ou d'exercice illégal d'activités réservées, et dépose, s'il y a lieu, une plainte pénale. Pour ce faire, l'Ordre compte sur la collaboration de ses membres.

Vous trouverez ci-joint un avis du jugement qui illustre les interventions de l'Ordre dans ce domaine.

En date du 10 février 2021, M<sup>me</sup> **Hélène Lemyre** a été déclarée coupable des infractions suivantes en contrevenant à l'article 37.2 du *Code des professions* : nul ne peut de quelque façon exercer une activité professionnelle réservée en vertu de l'article 37.1 aux membres d'un ordre professionnel, prétendre avoir le droit de le faire ou agir de manière à donner lieu de croire qu'il est autorisé à le faire, s'il n'est titulaire d'un permis valide et approprié et s'il n'est inscrit au tableau de l'ordre habilité à délivrer ce permis, sauf si la loi le permet.

Elle a exercé, en 2016, une activité professionnelle réservée aux membres de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec en vertu de l'article 37.1 alinéa 4 b) du *Code des professions* en évaluant la fonction neuromusculosquelettique du patient qui présentait une déficience ou une incapacité de sa fonction physique et a été commandée à payer la somme de 1 500 \$ dans un délai de 12 mois.

Elle a exercé, en 2012, une activité professionnelle réservée aux membres de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec en vertu de l'article 37.1 alinéa 4 b) du *Code des professions* en évaluant la fonction neuromusculosquelettique du patient qui présentait une déficience ou une incapacité de sa fonction physique et a été commandée à payer la somme de 1 500 \$ dans un délai de 12 mois.

Elle a exercé, en 2016, une activité professionnelle réservée aux membres de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec en vertu de l'article 37.1 alinéa 4 f) du *Code des professions* en évaluant une personne atteinte d'un trouble mental ou neuropsychologique attesté par un diagnostic ou par une évaluation d'un professionnel habilité et a été commandée à payer la somme de 1 500 \$ dans un délai de 12 mois.

Plumitif 700-61-147862-178.

## FORMATIONS CONTINUES POUR ERGOTHÉRAPEUTES

**PASCALINE ELOY** MET À PROFIT SES CONNAISSANCES ET SON EXPÉRIENCE POUR OFFRIR DES FORMATIONS AUX ERGOTHÉRAPEUTES QUI VEULENT MIEUX S'OUTILLER DANS LE CHAMP DE L'INTERVENTION ERGONOMIQUE, SANTÉ AU TRAVAIL ET RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE.

### SUJETS OFFERTS :

- Manutention manuelle (SIPM)
- Ergonomie de bureau
- Analyse ergonomique (modèle conceptuel)
- Limitations fonctionnelles
- Évaluation d'un poste en fonction d'un segment précis du corps
- Coffre à outils en réadaptation

### LA FORMATRICE :



## PASCALINE ELOY

### ERGONOME & ERGOTHÉRAPEUTE

- Baccalauréat en Ergothérapie
- DESS en Intervention ergonomique
- Membre de l'OEQ
- Membre de l'APEQ
- Formatrice agréée de la CPMT
- Spécialiste dans des projets de recherche en manutention avec l'IRSST
- Chargée de cours à l'Université

### INSCRIPTIONS :

[www.eloyergo.com/formations](http://www.eloyergo.com/formations)

[info@eloyergo.com](mailto:info@eloyergo.com)

450-522-0318



FORMATIONS  
CONTINUES  
ELOY ERGO

## Avis de radiation temporaire (Dossier 17-21-00046)

AVIS est, par la présente, donné que **M. Christian Laliberté**, ergothérapeute (n° 99-118), dont le domicile professionnel est situé à Québec, a été déclaré coupable le 30 avril 2022 par le Conseil de discipline de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec des infractions suivantes, commises à Blainville entre le 4 octobre 2017 et le 29 mars 2018 :

1. Ne pas avoir respecté les normes et règles de l'art en omettant ou en négligeant de procéder à l'évaluation fonctionnelle du client atteint d'un trouble mental ou neurologique lors de son intégration à son nouveau milieu de vie, contrevenant ainsi à l'article 15 du Code de déontologie des ergothérapeutes et à l'article 59.2 du *Code des professions* ;
2. Ne pas avoir respecté les normes et règles de l'art en ne déterminant pas de façon adéquate le degré de priorité de la demande de service en ergothérapie et en intervenant dans un délai injustifié ne permettant pas de maintenir l'intégrité de la peau et de prévenir les contractures du client, contrevenant ainsi à l'article 15 du *Code de déontologie des ergothérapeutes* ;

3. Ne pas avoir mis en place des interventions pertinentes selon les données probantes et les règles de l'art, soit en attendant la pose d'une orthèse pour une contracture avancée de la main du client et sans effectuer une évaluation complète du client, contrevenant ainsi à l'article 15 du *Code de déontologie des ergothérapeutes*.

Le 30 avril 2022, le Conseil de discipline a imposé à M. Laliberté deux périodes de radiation temporaire de deux (2) semaines pour les chefs 2 et 3 et une période de radiation temporaire de quatre (4) semaines pour le chef 1, le tout à être purgé concurremment. La décision du conseil étant exécutoire le 31<sup>e</sup> jour de sa signification à l'intimé, M. Laliberté est donc radié du Tableau de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec pour une période de quatre (4) semaines à compter du 2 juin 2022.

Le présent avis est donné en vertu des articles 156 et 180 du *Code des professions*.

Montréal, le 21 juin 2022.

M<sup>e</sup> Caroline Fortier, secrétaire du Conseil de discipline.

## Avis de radiation temporaire (Dossier 17-21-00047)

AVIS est, par la présente, donné que **M<sup>me</sup> Andréanne Rachiele**, ergothérapeute (n° 12-120), dont le domicile professionnel est situé à Blainville, a été déclarée coupable le 19 mai 2022 par le Conseil de discipline de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec des infractions suivantes :

1. À Terrebonne, le ou vers le 2 mars 2015, lors de l'évaluation de sa cliente, n'a pas cherché à avoir une connaissance complète des faits concernant les capacités fonctionnelles de sa cliente à exercer tout emploi, le tout en contravention à l'article 3.02.04 du Code de déontologie des ergothérapeutes, RLRQ, C-26, r. 113 alors en vigueur.
2. À Terrebonne, le ou vers le 2 mars 2015, a préparé un rapport d'évaluation des capacités fonctionnelles de sa cliente, concluant à sa capacité de reprendre un travail léger à temps complet respectant certains critères, alors que cette conclusion n'était pas fondée sur les données recueillies et les faits objectifs du

dossier, émettant ainsi un avis incomplet et contradictoire, le tout en contravention à l'article 3.02.04 du Code de déontologie des ergothérapeutes, RLRQ, C-26, r. 113 alors en vigueur.

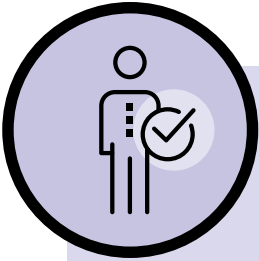
Le même jour, le Conseil de discipline a imposé à M<sup>me</sup> Rachiele une période de radiation temporaire de deux (2) semaines sur chacun des chefs 2 et 3 de la plainte, le tout devant être purgé concurremment. La décision du conseil étant exécutoire le 31<sup>e</sup> jour de sa signification à l'intimée, M<sup>me</sup> Rachiele est donc radiée du Tableau de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec pour une période de deux (2) semaines à compter du 21 juin 2022.

Le présent avis est donné en vertu des articles 156 et 180 du *Code des professions*.

Montréal, le 21 juin 2022.

M<sup>e</sup> Caroline Fortier, secrétaire du Conseil de discipline.

# Bienvenue aux nouveaux membres



L'Ordre des ergothérapeutes du Québec présente les nouveaux membres qui se sont récemment joints à la profession. Nous sommes fiers de les accueillir et leur souhaitons une carrière à la hauteur de leurs aspirations.

- Anctil, Eve-Marie
- Barrette, Marjorie
- Beauregard-Laliberté, Raphaëlle

- Begdouri, Hanae
- Béland, Émilie
- Berlinguette, Annie
- Bonami, Jonathan

- Boulos, Maxime
- Bourgault, Camille
- Bousquet, Laurence
- Brisson, Camille
- Cardinal, Jean-François
- Caron, Carolane
- Caron, Andréanne
- Cope, Jenna
- Corbin, Kim
- Côté, Janie
- Cyr, Charlotte
- d'Orsonnens, Frédérique
- Falardeau, Maude
- Gaillard, Éléa
- Gaudet, Frédérique
- Joly, Gabriella
- Lanthier, Sabrina
- Ledoux, Michael

- Lefebvre, Andréanne
- Munroe, Joy
- Perreault, Alexandra
- Ratelle, Justine
- Robichaud, Angéline
- Rose, Mathew
- Rudman, Neshat
- Sévigny, Maude
- St-Amant, Jade
- Teggelove, Kimberly
- Ticehurst, Morgan
- Tran, Tina
- Tutuncu, Melike
- Venne, Amélie
- Vézina, Marie-Joëlle
- Yip, Kara
- Youznassi, Haytham <

## Service spécialisé pour les ergothérapeutes

INFORMATIONS ET  
SOUMISSIONS RAPIDES



### Obtenez des solutions et des résultats !

VENTE + LOCATION + RÉPARATION  
D'ÉQUIPEMENTS MÉDICAUX

ADAPTATION DE DOMICILE

POUR UN MODE DE VIE ADAPTÉ

BESOIN DE CONSEILS ?

[ESPACEMEDIC.COM](http://ESPACEMEDIC.COM)

DES ÉQUIPEMENTS

[LOCAMEDIC.COM](http://LOCAMEDIC.COM)

ADAPTEZ VOTRE DOMICILE

[RENO-MEDIC.COM](http://RENO-MEDIC.COM)

[info@locamedic.com](mailto:info@locamedic.com)

ESPACE  MÉDIC

514.332.4433

# Formation continue 2022-2023



## Nouvelle programmation

Retrouvez tous les détails du programme de formation continue 2022-2023 sur le [Portail.OEQ](https://portail.oeq.org). L'infolettre Info-OEQ vous informe également tous les mois des mises à jour et des nouvelles activités au programme de formation continue. Pour tout renseignement supplémentaire ou pour des activités de formation sur demande : [formation.continue@oeq.org](mailto:formation.continue@oeq.org) <

## Formations en ligne

Balises encadrant la rédaction des écrits en ergothérapie pour une clientèle atteinte de troubles neuropsychologiques ou mentaux	Gratuit
Déontologie : système professionnel et obligations déontologiques	Gratuit
Dépistage des troubles cognitifs chez l'adulte et la personne âgée	
Mieux connaître le Référentiel de compétences et le portfolio électronique	Gratuit
Utiliser la pratique réflexive afin d'améliorer ses compétences professionnelles	Gratuit

## Formations en cours synchrones (journées ou demi-journées)

Dépistage et effets de la déficience visuelle sur le quotidien des adultes et aînés	13, 14 octobre et 17, 18 novembre 2022
Prendre soin de soi pour mieux aider – Programme d'entraînement à l'autocompassion pour les professionnels de la santé	25 novembre, 2 et 9 décembre 2022 ou 3, 10 et 17 février 2023
Réadaptation syndrome post-COVID : comprendre et intervenir adéquatement	12 janvier et 9 février 2023
Gestion des mesures de contrôle (contention et isolement) : rôle de l'ergothérapeute en milieu scolaire	18 et 25 octobre, 29 novembre et 5 décembre 2022
Tenue de dossiers en ergothérapie : niveau avancé	6 et 13 décembre 2022
Troubles neurocognitifs majeurs et SCPD : pratique avancée pour les ergothérapeutes – NOUVEAU	12, 13 janvier et 2,3 février 2023

## Formations hybrides (préparation en ligne et cours synchrones)

Déficits cognitifs chez les aînés : de l'évaluation à la réadaptation cognitive – Clientèle en CLSC, réadaptation et CHSLD – Niveau 1	7, 8 novembre et 5, 6 décembre 2022 ou 20, 21 février et 20, 21 mars 2023
Déficits cognitifs chez les aînés : de l'évaluation à la réadaptation cognitive – Clientèle courte durée – Niveau 1	Offert à la programmation 2023-2024
Déficits cognitifs chez les aînés : de l'évaluation à la réadaptation – Niveau 2	12 décembre 2022
Évaluation de l'inaptitude : approches éthique, juridique et clinique et processus d'évaluation	9, 10, 15 et 16 novembre 2022 ou 16, 17, 20 et 21 mars 2023
Favoriser l'émergence de la motivation à agir chez les personnes aux prises avec des difficultés à s'engager dans l'occupation	Hiver 2023
Gestion des mesures de contrôle (contention et isolement) DI-TSA : rôle de l'ergothérapeute auprès de la clientèle DI-TSA	31 octobre, 7 novembre, 12 et 19 décembre 2022
Gestion des mesures de contrôle (contention et isolement) : rôle de l'ergothérapeute	20 et 27 octobre, 1 <sup>er</sup> et 8 décembre 2022 ou 16, 23 février en ligne, 30 mars 2023 en présentiel à Montréal/Longueuil (30 mars et 6 avril 2023 en ligne si les conditions sanitaires ne le permettent pas)
Mise à jour : Gestion des mesures de contrôle (contention et isolement) en milieu scolaire (préalables requis : voir le portail pour plus de détails)	13 octobre 2022 – NOUVEAU
Prévention et traitement des plaies de pression	Québec : 6 octobre en ligne et 7 novembre 2022 en présentiel ou Montréal/Longueuil : 14 février en ligne et 14 mars 2023 en présentiel
SÉCuRE : approche contextualisée et réflexion explicitée à l'évaluation à domicile de la sécurité à domicile en santé mentale	13 février et 13 mars 2023
Troubles neurocognitifs majeurs et SCPD : évaluation et approches d'intervention par l'ergothérapeute	2 et 4 novembre 2022

## En collaboration avec le CAPRIT Formation hybride (préparation en ligne et cours synchrones)

Évaluer et favoriser le retour au travail des personnes absentes en raison de troubles mentaux courants	Du 7 septembre au 23 novembre 2022 ou du 25 janvier au 12 avril 2023
Utilisation de l'Outil d'identification de situation de handicap au travail (OISHT) auprès de personnes présentant des troubles musculo-squelettiques	Hiver 2023

# Formation continue autres organismes



La publication de l'information sur les activités offertes par d'autres organismes ne signifie pas que l'Ordre approuve les formations annoncées ni qu'il s'en porte garant. Pour plus de renseignements sur ces activités offertes par des organismes indépendants de l'Ordre ou pour vous inscrire, veuillez communiquer

avec l'organisme qui donne la formation. Consultez le [Portail.OEQ](#) dans la section « Activités de formations offertes par d'autres organismes » afin d'obtenir la liste plus complète et le calendrier mis à jour régulièrement. Vous y retrouverez aussi les hyperliens vers des programmes universitaires québécois de deuxième et troisième cycles les plus pertinents à la profession. <

## Cours et ateliers

### COVID LONGUE : COACHING ET MENTORAT PROFESSIONNEL POUR SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE PRATIQUE SÉCURITAIRE

Clinique universitaire de réadaptation de l'Estrie (Coop CURE) Sur demande, individuel ou petit groupe [jacithe.beauregard-millaire@usherbrooke.ca](mailto:jacithe.beauregard-millaire@usherbrooke.ca)

### APPRENDRE À AIDER VOS PATIENTS AVEC DES TROUBLES VISUELS

Point de Vue Solutions – Services en Basse Vision Formation disponible selon la demande <https://www.povsolutions.ca/professional-training-sessions-1>

### APPROCHE INTERDISCIPLINAIRE POUR LA RÉADAPTATION DU MEMBRE SUPÉRIEUR PARÉTIQUE POST-AVC

Lynda Rondeau, physiothérapeute et chercheuse clinicienne Formation disponible selon la demande [Lynda.Rondeau@USherbrooke.ca](mailto:Lynda.Rondeau@USherbrooke.ca) – 819 238-6307 <https://formationphysioneuro.blogspot.com/2018/10/approche-interdisciplinaire-pour-la.html>

### MISE À JOUR DE L'ANATOMIE DU SYSTÈME NERVEUX CENTRAL ET DES PRINCIPALES PATHOLOGIES

Lynda Rondeau, physiothérapeute et chercheuse clinicienne Formation disponible selon la demande, en présentiel ou en ligne [Lynda.Rondeau@USherbrooke.ca](mailto:Lynda.Rondeau@USherbrooke.ca) – 819 238-6307 <https://formationphysioneuro.blogspot.com/2020/04/mise-jour-des-connaissances-du-systeme.html>

### INÉGALITÉS SOCIALES DE SANTÉ ET PETITE ENFANCE – ÉCOLE D'ÉTÉ

Département d'éducation et formation spécialisées de l'UQAM en collaboration avec l'Institut Santé et Société, l'Institut Fédératif d'Études et de Recherches Interdisciplinaires, l'Observatoire des tout-petits, l'Institut national de santé publique du Québec, l'Association pour la santé publique du Québec et Pyramides de l'Université Laval Du 8 au 19 août 2022 <https://sites.grenadine.uqam.ca/sites/iss/fr/ecole-dete-petite-enfance-2022>

### YOGA ET THÉRAPIE : FONDEMENTS (présentiel et en ligne)

Ergomobilité 13 et 14 août 2022 de 9 h à 17 h 30 (15 heures) à Montréal <https://ergomobilite.com/formations/index.php>

### PROGRAMME D'AUTOCOMPASSION EN PLEINE CONSCIENCE (MINDFUL SELF-COMPASSION)

Autocompassion Montréal – Lynda Brisson, psychologue et Martine Vaillancourt, ergothérapeute-psychothérapeute Du 2 au 7 octobre 2022 à Sainte-Lucie-des-Laurentides, programme intensif de 30 heures sur 5 jours [autocompassionmontreal@gmail.com](mailto:autocompassionmontreal@gmail.com)  
<https://autocompassionmtl.wixsite.com/autocompassion>

### MÉTHODE TIC TAC CLIC 2.0 APPRENTISSAGE DU CLAVIER INFORMATIQUE

Ergothérapie R-Go Clic 24 octobre 2022 à Rosemère <https://rgoclic.com/tic-tac-clic/>

### L'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS EN DEUIL DE LEUR TOUT PETIT BÉBÉ

PRAXIS – Centre de développement professionnel de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal 5 novembre 2022 à Québec <https://praxis.umontreal.ca/catalogue-de-formations/deuil/>



## Webinaires — Formations en ligne

### LA BOÎTE À RÉUSSITES SUR LA DYSPRAXIE VISUO-SPATIALE, PARTIE 1

Françoise Lespérance,  
ergothérapeute de Jouer et Grandir

Formation en ligne de 6 h 30 sous forme de vidéos et documents PDF présentés dans plusieurs chapitres et sous-chapitres (théorie, évaluation, analyse, intervention et adaptations).

<https://jouer-et-grandir.com/dvs-formation-en-ligne/francoise@jouer-et-grandir.com>  
819 592-2684

### LA BOÎTE À RÉUSSITES SUR LA DYSPRAXIE VISUO-SPATIALE, PARTIE 2 : LES INTERVENTIONS EN ERGOTHÉRAPIE

Françoise Lespérance,  
ergothérapeute de Jouer et Grandir

Formation en ligne de 10 h 30 axée sur la préparation du plan d'intervention et du suivi de l'enfant DVS au niveau de son rendement occupationnel (théorie, histoire de cas, outils d'intervention et d'évaluation, processus d'analyse pour la planification et l'exécution des activités thérapeutiques).

<https://jouer-et-grandir.com/dvs-formation-en-ligne/francoise@jouer-et-grandir.com>  
819 592-2684

### L'ÉCRITURE ET L'ERGOTHÉRAPIE : PRINCIPES ET APPROCHES D'ÉVALUATION ET D'INTERVENTION

ACADÉMIE JCSI / Josiane Caron  
Santha, ergothérapeute

Formation en ligne. Inscriptions par cohortes (voir les dates sur le site),  
24 h sur 12 mois à votre rythme.

[www.josianecaronsantha.com](http://www.josianecaronsantha.com)  
[service@josianecaronsantha.com](mailto:service@josianecaronsantha.com)  
450 999-0566

### LA MOTRICITÉ FINE EN PÉDIATRIE : COMPÉTENCES CLINIQUES POUR ERGOTHÉRAPEUTES (théorie, évaluation, analyse, intervention, intégration) [niveau de difficulté : modéré]

ACADÉMIE JCSI / Josiane Caron  
Santha, ergothérapeute

Formation en ligne. Inscriptions par cohortes (voir les dates sur le site),  
27 h sur 12 mois à votre rythme.

[www.josianecaronsantha.com](http://www.josianecaronsantha.com)  
[service@josianecaronsantha.com](mailto:service@josianecaronsantha.com)  
450 999-0566

### DÉVELOPPEMENT ET FONCTIONNEMENT DE L'ENFANT : INTRODUCTION À LA PERSPECTIVE ET AUX STRATÉGIES DE L'ERGOTHÉRAPIE (niveau de difficulté : léger)

ACADÉMIE JCSI / Josiane Caron  
Santha, ergothérapeute

Formation en ligne. Inscriptions en tout temps.  
14 h de formation continue sur 12 mois à votre rythme.

[www.josianecaronsantha.com](http://www.josianecaronsantha.com)  
[service@josianecaronsantha.com](mailto:service@josianecaronsantha.com)  
450 999-0566

### INITIATION À LA TÉLÉPRATIQUE EN PÉDIATRIE (pour débiter ou se perfectionner)

ACADÉMIE JCSI / Josiane Caron  
Santha, ergothérapeute

Formation en ligne. Inscriptions en tout temps.  
6 h sur 12 mois à votre rythme.

[www.josianecaronsantha.com](http://www.josianecaronsantha.com)  
[service@josianecaronsantha.com](mailto:service@josianecaronsantha.com)  
450 999-0566

### DÉMARRER SON ENTREPRISE DANS LE DOMAINE DE L'ERGOTHÉRAPIE

Institut Kara

<https://institutkara.ca/ergotherapie/>

### LA GESTION DE CONFLITS PROFESSIONNELS DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Université de Sherbrooke, Centre universitaire de formation continue

<https://bit.ly/3LkuXKj>

**FORMATION SUR LE MUTISME SÉLECTIF CHEZ L'ENFANT**

Geneviève Bérubé, orthopédagogue

<https://genevieveb.didacte.com/>**COMPTABILITÉ ET FISCALITÉ : CONNAISSANCES DE BASE POUR LE TRAVAILLEUR SALARIÉ ET/OU PRATICIEN EN PRATIQUE PRIVÉE**

Formations Syllabus

[3 h en ligne différée]  
avec Isabelle Savoie CPA[info@formationsyllabus.com](mailto:info@formationsyllabus.com)  
[www.formationsyllabus.com](http://www.formationsyllabus.com)**MODULE DE FORMATION — L'ANXIÉTÉ CHEZ LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS : MIEUX COMPRENDRE POUR MIEUX LES SOUTENIR**

Comité québécois pour les jeunes en difficulté de comportement (CQJDC)

<https://cqjdc.org/modules>**WEBINAIRE — L'ANXIÉTÉ CHEZ LES ENFANTS D'ÂGE PRIMAIRE : MIEUX COMPRENDRE POUR MIEUX AGIR À L'ÉCOLE ET À LA MAISON**

Comité québécois pour les jeunes en difficulté de comportement (CQJDC)

<https://cqjdc.org/evenements>**WEBINAIRE — L'INTIMIDATION : CHARME ET DÉCEPTIONS**

Comité québécois pour les jeunes en difficulté de comportement (CQJDC)

<https://cqjdc.org/evenements>**WEBINAIRE — INTERVENIR AUTREMENT : COMPRENDRE ET AIDER LES ENFANTS QUI ONT DES COMPORTEMENTS DIFFICILES**

Comité québécois pour les jeunes en difficulté de comportement (CQJDC)

<https://cqjdc.org/evenements>**LE PROGRAMME D'INTERVENTION DES FONCTIONS ATTENTIONNELLES ET MÉTACOGNITIVES (PIFAM)  
COMME OUTIL D'INTERVENTION DE GROUPE AUPRÈS D'ENFANTS ET D'ADOLESCENTS EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION**

Centre de formation CENOP

<https://www.cenopformation.com/produit/le-pifam-comme-outil-dintervention-de-groupe-aupres-denfants-et-dadolescents-en-difficulte-dadaptation/>**GRANDIR ET LIRE : FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES ENFANTS DE 3 À 5 ANS GRÂCE AUX LIVRES**Valérie Kempa, ergothérapeute  
et bibliothécaireFormation en ligne de 3 h 30 sous forme  
de vidéos + document PDF[info@valeriekempa.ca](mailto:info@valeriekempa.ca)  
[www.valeriekempa.ca/  
grandir-et-lire](http://www.valeriekempa.ca/grandir-et-lire)**COVID ET RÉSILIENCE par Boris Cyrulnik**

Formations Psy Québec

<https://www.formationspsy.ca/fr/>**ÉCRITURES ET RÉSILIENCE par Boris Cyrulnik**

Formations Psy Québec

<https://www.formationspsy.ca/fr/>**LA DÉPRESSION : DÉFINITIONS, ÉVALUATION ET PSYCHOTHÉRAPIE par Antoine Pelissolo**

Formations Psy Québec

<https://www.formationspsy.ca/fr/>**LA RÉSILIENCE CHEZ LES ÂÎNÉS par Boris Cyrulnik**

Formations Psy Québec

<https://www.formationspsy.ca/fr/>**LE TDAH par D' Annick Vincent, Clinique FOCUS**

Formations Psy Québec

<https://www.formationspsy.ca/fr/>

# Formations autres organismes

## TOC : ÉVALUATION ET TRAITEMENT par Antoine Pelissolo

Formations Psy Québec

<https://www.formationspsy.ca/fr/>

## TROUBLES DE L'ANXIÉTÉ : ÉVALUATION ET TRAITEMENTS par Antoine Pelissolo

Formations Psy Québec

<https://www.formationspsy.ca/fr/>

## ENFANTS ET ADOLESCENTS À HAUT POTENTIEL INTELLECTUEL (HPI) – ENTRE POTENTIALITÉS ET VULNÉRABILITÉS : PERSPECTIVES DIAGNOSTIQUES ET THÉRAPEUTIQUES par Nadine Demogeot

Formations Psy Québec

<https://www.formationspsy.ca/fr/>

## PAIN REPROCESSING THERAPY

Pain reprocessing therapy

Du 4 au 31 juillet 2022  
et du 5 septembre au 2 octobre 2022

<https://www.painreprocessingtherapy.com/training-overview>

## Congrès - Colloques - Symposiums

### 14<sup>th</sup> INTERNATIONAL DEVELOPMENTAL COORDINATION DISORDER CONFERENCE

University of British Columbia's Department  
of Occupational Science & Occupational Therapy

Du 6 au 9 juillet 2022

<https://dcd14.osot.ubc.ca/>

### CONGRÈS MONDIAL DES ERGOTHÉRAPEUTES DE LA WFOT

WFOT (World Federation of Occupational Therapists)

28 au 31 août 2022, Paris

<https://www.wfot.org/events/wfot-congress-2022>

### COLLOQUE — POUR LE MIEUX-ÊTRE DES AÎNÉS : REHAUSSER LES CAPACITÉS DU SYSTÈME DE SANTÉ VERS UN RÉSEAU RÉSILIENT

Le Point en santé et services sociaux

14 septembre 2022, Lévis

<https://groupepoint.zohobackstage.com/mieux-etre-des-aines#/>

# Des questions concernant la tenue des dossiers?

Visitez le **Guide de la tenue des dossiers**  
dans la section Publications  
du site Web de l'Ordre.

[www.oeq.org/publications/documents-professionnels/  
la-tenue-des-dossiers-en-ergotherapie/](http://www.oeq.org/publications/documents-professionnels/la-tenue-des-dossiers-en-ergotherapie/)

Bonnes pratiques, questions fréquentes,  
explications, liens utiles...

**Un outil à consulter fréquemment!**



Ordre  
des ergothérapeutes  
du Québec

## LEIKA DIT MERCI AUX ERGOTHÉRAPEUTES

---

Leika vous dit merci à vous, les 5 500 ergothérapeutes, qui se sont déployés, dévoués avec une éthique de travail et un professionnalisme des plus exemplaire.

Au cœur de l'action, à vos côtés, l'équipe de Leika a répondu présente comme partenaire pour soutenir vos besoins en matelas. Comme vous, nous faisons partie de la solution avec une gamme de produits pour répondre au besoin de vos patients. Du matelas thérapeutique de troisième génération au matelas curatif, Leika est là pour vous.

## LEIKA : 35 ANS... DE SOLUTION !

---

Pour les professionnels de la santé, comme les ergothérapeutes à la recherche des meilleures pratiques pour leurs patients, Leika est une référence en matière de surfaces thérapeutiques.

Forte de ses 35 années d'expérience et de sa résolution d'être à vos côtés, Leika s'engage envers les ergothérapeutes en matière de fiabilité et d'approvisionnement de produits de qualité. Fidèle à ses valeurs et à ses clients, Leika se démarque sur la qualité du service à la clientèle et des garanties offertes.

## LEIKA MET DE NOUVEAUX PRODUITS À VOTRE DISPOSITION ENCORE PLUS EFFICACES.

---

Rien n'a été épargné par Leika pour arriver à proposer une solution plus optimale du point de vue de la qualité et de la gestion de la fabrication.

T. 450 659-1991 / 1 877 659-1991  
F. 450 659-4925

[Leika.ca](http://Leika.ca)

**Leika**  
Équipements médicaux



### BROSSARD

**Siège social**  
9585, rue Ignace  
Local D  
Brossard (Québec)  
J4Y 2P3

### QUÉBEC

710, rue Bouvier  
Local 103  
Québec (Québec)  
G2J 1C2

### SHERBROOKE

1179, 12<sup>e</sup> Avenue Nord  
Sherbrooke (Québec)  
J1E 2X4